



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**26<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 8 octobre 1996, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Président de la délégation de Djibouti, M. Roble Olhaye, à qui je donne la parole.

**M. Olhaye** (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation vous adresse ses très chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de ce qui sera certainement une session cruciale de l'Assemblée générale. Nous avons appris à vous connaître ces dernières années et n'avons jamais manqué d'admirer et d'apprécier votre inépuisable énergie, votre franc-parler et vos précieuses contributions. Il ne fait aucun doute que votre expérience unique, à laquelle s'ajoute votre connaissance précise des questions dont nous débattons, est de bon augure pour le plein succès de cette session.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à M. Freitas do Amaral, le Président sortant, pour la clairovoyance et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé la session historique du cinquantenaire de l'ONU. Le rythme avec lequel bien des progrès ont été réalisés dans la voie des réformes de l'ONU cette année est dû pour une large part à sa volonté de parvenir à un règlement positif et équilibré de cette délicate question.

Nous voudrions également féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la persévérance et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions. Face au déclin des ressources et à une incertitude croissante concernant son rôle et son mandat, l'ONU traverse un moment difficile. Cependant, le Secrétaire général a, contre toute attente, maintenu la continuité et le fonctionnement du Secrétariat, relevant les défis posés quotidiennement à l'humanité.

Conformément à la décision et à la recommandation de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de l'unité africaine, ma délégation appuie la proposition de réélection du Secrétaire général pour un autre mandat afin de lui permettre de réaliser les objectifs de sa mission.

Il y a 50 ans, animé d'une grande énergie, d'une vision généreuse et d'un fort degré d'optimisme, le monde s'est engagé dans une voie ambitieuse pour mettre fin au fléau de la guerre, éliminer la pauvreté et créer un univers de liberté et de justice pour tous. Beaucoup a été accompli, et il est indéniable que l'humanité dispose maintenant du pouvoir et des ressources lui permettant d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Cependant trop de rêves se sont envolés, trop de potentiel reste inemployé et trop de conflits persistent dans de nombreuses régions du monde. Les Nations Unies elles-mêmes se préparent à connaître des temps encore plus difficiles avec, à l'horizon, la perspective d'une faillite. «Se

réformer ou périr», tel est le choix devant lequel elles sont placées. Curieusement, une «atmosphère de routine» règne à la présente session de l'Assemblée générale — un état de léthargie qui fait paraître les choses tout à fait normales. La grave situation qui met en péril la survie même de l'Organisation ne révèle-t-elle pas un certain degré de résignation? Est-ce le début de la fin de l'espoir enthousiaste en un nouvel ordre mondial né au début de cette décennie? Cela explique-t-il pourquoi de si nombreuses occasions de traiter les problèmes urgents de notre époque n'ont pas été saisies? Alors que, sur le plan politique, le monde peut se trouver dans une phase de transition, sur le plan économique, il a connu un niveau de production sans précédent — suffisant pour que chaque homme, chaque femme, chaque enfant de cette planète puisse connaître une vie heureuse et sûre.

Toutefois, la grande majorité des peuples du monde n'a bénéficié que parcimonieusement des fruits de ce progrès. Les faits sont incontestables. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au cours de la dernière décennie, dans quelque 70 pays en développement, le niveau des revenus a été moindre que durant les années 60 ou 70. L'Administrateur du PNUD nous rappelle éloquemment que l'un des mythes des temps présents est de croire que le monde en développement est en grand progrès. En réalité, les trois-cinquièmes de la population mondiale vivent en état de pauvreté, des millions d'êtres sont contraints d'émigrer chaque année, et 15 % souffrent de famine chronique et de malnutrition. Cette situation prévaut alors que le niveau de la production alimentaire et les réserves mondiales diminuent par rapport à la croissance démographique. Comme la plupart d'entre nous en ont conscience, cet état de choses frappe surtout l'Afrique.

Pour des raisons souvent évoquées — historiques, coloniales ou contemporaines — l'Afrique est très en retard dans sa marche vers une croissance permettant d'envisager l'autosuffisance. Il en résulte que 50 % de sa population connaît la misère, avec un niveau de vie qu'on ne peut espérer voir s'améliorer durant cette décennie. Alors que le flux croissant de statistiques négatives concernant l'Afrique tend à masquer les initiatives importantes prises dans de nombreux pays du continent en vue de conduire à la réforme, au pluralisme et à l'ajustement structurel, une grande majorité de citoyens vivent encore dans des conditions trop précaires.

Quelques signes positifs montrent cependant que la situation difficile de l'Afrique a commencé à retenir l'attention de la communauté internationale. À cet égard, l'Initiative des Nations Unies pour l'Afrique, d'une durée de 10 ans, lancée en mars dernier par le Secrétaire général, mérite

une mention particulière. Bien qu'elle ne constitue pas un nouveau financement aussi important que le permettrait l'utilisation efficace des ressources disponibles, ce programme devrait se révéler utile.

Outre cette initiative, l'approbation officielle, la semaine dernière, par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, lors de leur réunion annuelle à Washington, d'un plan visant à réduire substantiellement le fardeau de la dette des nations du monde les plus pauvres et les plus lourdement endettées — dont la plupart se trouvent en Afrique — est très encourageante. Afin que les mesures actuelles de réforme économique donnent les résultats escomptés, il est indispensable d'alléger la dette, notamment pour mettre un terme à la marginalisation croissante de l'Afrique.

Cependant, les problèmes de dégradation, de pauvreté et de sous-développement ne sont pas exclusifs à l'Afrique; ils existent dans toutes les parties du globe et doivent être traités avec efficacité si l'on veut inverser le rythme de l'effrayante polarisation, non seulement à l'intérieur des pays mais entre les pays. Selon l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, nous sommes en train de créer une planète de plus en plus constitué non pas d'un monde, mais de deux.

Pour toutes ces raisons le Sommet alimentaire mondial, qui se tiendra à Rome le mois prochain, et la désignation de la période 1997-2006 en tant que première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté fourniront à la communauté internationale l'occasion de renouveler concrètement son engagement à la lutte contre ces deux fléaux de l'humanité. Aujourd'hui le bon sens montre à l'évidence que le remède fondamental au sous-développement est de s'orienter vers une économie de marché, encouragée par le capital privé. À cette fin, la majeure partie du monde est engagée dans une restructuration pour s'adapter à ce modèle. Cependant, étant donné la réduction drastique des ressources nécessaires pour assurer la transition vers le développement — notamment celles de l'aide officielle au développement — l'autosuffisance est devenue un objectif quasiment impossible à réaliser. Parallèlement à cet état de choses, le montant total des investissements privés a quadruplé depuis 1990, mais ils n'ont malheureusement pas emprunté la voie des pays en développement dont la plupart ne parviennent pas à régler leurs problèmes.

Le monde reste chargé de conflits. Il a été dit que pas moins de 25 situations d'urgence menacent, chaque année, des dizaines de millions de personnes de par les continents, que les bouleversements deviennent de plus en plus pro-

fonds et ont des répercussions toujours plus étendues, et que cette nouvelle génération de crises se poursuivra tant que leurs causes sous-jacentes n'auront pas été traitées comme il convient. Les caractéristiques de la guerre froide ont perdu de leur pertinence mais les anciennes animosités ont refait surface. De nombreux États-nations ont perdu une grande part de leur cohésion et sont soumis aux pressions externes et à de nombreuses tensions internes. Le vide économique et l'instabilité politique croissante ont permis à certains de s'autoproclamer «dirigeants»; dénués de scrupules et avides de pouvoir, ils raniment les mythes, les préjugés latents, les haines et les craintes enfouis dans l'esprit de beaucoup. Par la violence et l'intimidation, comme nous l'avons vu en Bosnie, en Somalie, au Cambodge et ailleurs, ils ont réussi à dresser les peuples les uns contre les autres. Cela s'est malheureusement traduit par un certain nombre de conflits armés accompagnés de lourdes pertes sur les plans humain et matériel, de violations massives des droits de l'homme et de «nettoyage ethnique». Cette situation requiert de plus en plus une action internationale concertée et des Nations Unies fermes, attentives et impartiales.

Certes, l'Organisation a réagi de façon positive dans de nombreux cas, notamment au Cambodge et au Mozambique. Certaines crises, cependant, n'ont pu être solutionnées en raison, invariablement, de la nature des mandats ou de la volonté politique des États Membres dont les pratiques et les vues versatiles ont affaibli les perspectives de toute solution rapide. Si la communauté internationale avait agi plus rapidement dans les situations de crise, d'innombrables vies humaines auraient pu être sauvées et des ressources, déjà rares, préservées; pour cela il aurait fallu contraindre les belligérants à un désarmement inconditionnel et au respect du droit.

L'utilisation répandue et aveugle des mines terrestres antipersonnel dans de nombreuses situations conflictuelles ont eu des conséquences dévastatrices. C'est pourquoi nous nous félicitons de la déclaration du 30 août 1996 du Conseil de sécurité selon laquelle une haute priorité doit être accordée au déminage. L'efficacité du maintien de la paix serait considérablement renforcée si le déminage devenait l'un de ses éléments constitutifs. Malheureusement, ces mesures louables continueront de rester lettre morte tant que la communauté internationale n'imposera pas un moratoire sur la fabrication et le déploiement de tels engins, voire leur interdiction définitive. Dans le même esprit, nous espérons que l'adoption du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires stimulera la coopération internationale, outre le fait qu'elle constituera un premier pas important dans la voie de l'élimination totale des armes de destruction massive.

Les problèmes et conflits liés au développement et à la coopération internationale sont d'une complexité toujours croissante. Il n'est donc pas surprenant, comme nombreux l'ont signalé, que le système des Nations Unies ait besoin d'être restructuré et adapté pour être en mesure de faire face aux défis conjugués du moment.

Au cours des deux dernières années, notamment dans le premier semestre de 1996, différents Groupes de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale ont exploré, réfléchi et délibéré sur les questions touchant à la réforme et à leurs répercussions sur la situation financière, l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et sa transparence ainsi que sur le fonctionnement du Secrétariat et de l'Assemblée générale. Beaucoup de temps, d'énergie et de ressources ont été consacrés à cet effet. Cependant, des divergences demeurent entre les nations, reflétant des politiques, des vues et intérêts nationaux contradictoires.

Comme l'on s'y attendait, une prolifération d'idées et de positions de différents pays émerge, notamment, pour n'en citer que quelques-uns, les États-Unis, l'Italie, le Belize et la Malaisie, qui ont fait des propositions et des déclarations indiquant leur position. Des groupes régionaux, notamment ceux de l'Afrique, et des alliances et des coalitions, tels que le Mouvement des non-alignés, ont leurs propres positions. Tous ces groupes s'efforcent d'accéder à une position devant leur permettre de faire avancer et de renforcer leurs intérêts individuels et collectifs. On est loin d'être sortis de l'impasse au sujet de la réforme du Conseil de sécurité et cela reste le problème le plus difficile. La véritable pierre d'achoppement est la composition du Conseil, à savoir le nombre de nouveaux membres permanents, qui doivent inclure des représentants des pays en développement de toutes les parties du monde, y compris l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Nous devons également reconnaître que la participation constructive de nombreux petits États au Conseil a montré que le fait de posséder de grandes économies et des populations nombreuses ne peut servir de critère exclusif pour accéder au statut de membre permanent.

Les circonstances tendues qui persistent dans certains États de la région des Grands Lacs de l'Afrique, est une source de préoccupation pour mon pays. Cela est vrai du Rwanda, où des prisons surpeuplées, des camps regorgeant de réfugiés et le rythme lent du processus judiciaire ne sont que quelques-uns des problèmes qui ne cessent de tourmenter ce pays. Le Tribunal international pour le Rwanda a commencé à fonctionner, mais avec des ressources humaines et financières limitées. Le Tribunal doit fonctionner

efficacement, car le message qu'il envoie est crucial pour résoudre le problème du Rwanda.

Dans le Burundi voisin, la communauté internationale reste hantée par la crainte d'une répétition des horreurs qui se sont déroulées au Rwanda il y a deux ans, où des centaines de milliers de personnes ont été massacrées. Il y a déjà eu un nombre effrayant de victimes au Burundi depuis l'assassinat par l'armée du premier président élu démocratiquement en 1993, qui a marqué l'avènement de l'instabilité et de la violence. Si l'armée — chef d'État de facto et autorité suprême depuis 1993 — n'est pas prête à accepter l'autorité d'un gouvernement civil démocratiquement élu, nous pourrions avoir tous les éléments réunis pour provoquer une effusion de sang incontrôlée. C'est là le véritable problème auquel la communauté internationale est confrontée pour résoudre la débâcle qui sévit au Burundi. Djibouti appuie pleinement les efforts déployés par les pays de la région pour imposer des sanctions, dont l'objectif est de forcer le nouveau régime à Bujumbura à restaurer l'ordre constitutionnel et la légalité et à remettre le pouvoir à un gouvernement légitimement élu.

Avec l'explosion de la violence dans les territoires occupés par Israël, nous avons assisté à une détérioration alarmante des perspectives de paix au Moyen-Orient. L'ouverture d'un tunnel, par les Israéliens, sous l'un des lieux les plus sacrés de l'Islam, la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est, a été un autre exemple de mépris à l'égard de l'opinion internationale, ainsi qu'un défi qui lui a été lancé. Mais, plus important encore, cela a été un autre exemple de la loi intransigeante imposée à Jérusalem-Est.

Il est difficile de nier que l'objectif ultime d'Israël est de changer les règles sur le terrain — en fait, redéfinir unilatéralement le processus de paix, remonter le temps et inverser des années de dur labeur, de concessions et de sacrifices faits de bonne foi par le Gouvernement israélien précédent, les Palestiniens, les Arabes et la communauté internationale. Il est également troublant que, au vu du monde entier, Israël décide ouvertement de poursuivre une politique du fait accompli, au mépris total des principes établis à Oslo, de l'Accord de paix de Washington et des résolutions des Nations Unies, qui tous mettent l'accent sur le retour des terres occupées en échange de la paix. Il n'est pas surprenant que les pourparlers actuels entre M. Nétanyahou et M. Arafat, qui ont commencé la semaine dernière à Washington, n'aient rien produit et rien réglé. Au contraire, les Israéliens promettent de poursuivre le dialogue avec les Palestiniens ou s'engagent à le faire. Mais rien ne se passe : aucune promesse de mettre en oeuvre ce qui avait

déjà été convenu n'est tenue et l'amorce des négociations sur le statut final n'est même pas envisagée.

La profonde désillusion des Arabes est évidente. Les politiques dures poursuivies par le nouveau gouvernement ne font qu'attiser les feux de la haine et de la violence. Djibouti espère que la raison prévaudra et demande aux régions et aux pays clefs de continuer de fournir le leadership et les assurances nécessaires à un retour aux engagements précédents. Après être arrivés si loin au prix de tant de sacrifices, et avec un si gros enjeu, nous ne devons pas permettre au processus de paix d'aller à la dérive ou de se consumer. Dans ce contexte, nous tenons également à souligner l'appel urgent lancé par le Sommet arabe du Caire, en juin dernier, demandant à Israël de reprendre le processus de paix dans le cadre de la Conférence de Madrid, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Nous partageons l'angoisse qu'éprouvent les pays de la région du Golfe quant au statut des trois îles des Émirats arabes unis qu'occupe l'Iran, et nous espérons que ce problème de longue date sera résolu pacifiquement.

La Somalie continue d'exister dans un cycle de misère et d'impasses politiques, sans structures, sans économie, sans société civile stable ou autorité légitime. Plus inquiétant encore est le fait qu'il n'y a ni paix ni guerre et que les affrontements se poursuivent avec la même intensité. Mogadishu et ses fameux seigneurs de la guerre reste le maelström de la Somalie. Depuis près de cinq ans de combats incessants, il n'y a aucun signe de compromis ou de réconciliation. La soif du pouvoir de quelques-uns a conduit le pays à la catastrophe et il se trouve maintenant dans l'état où il était au XIXe siècle. On ne peut blâmer personne pour l'état misérable de la Somalie, excepté les seigneurs de la guerre et leur incapacité à entendre raison et à conclure un accord. Cette vision limitée du leadership ne semble pas devoir changer tant qu'une faction ne l'emportera pas, ce qui peut prendre des années. Pendant ce temps, le peuple souffre et le monde regarde. Nous devons en conclure que la Somalie reste une tragédie qui s'envenime et une affaire non réglée pour la communauté internationale, un embarras international et un problème permanent. Il ne disparaîtra pas, parce que nous refusons de nous en occuper, et il continuera certainement d'entacher la Charte des Nations Unies.

Plus tôt nous examinerons les conséquences à long terme de la situation causée par l'échec de cet État, qui est absent de cette salle, mieux ce sera pour le peuple somalien

et pour la communauté internationale. La Somalie est simplement dévorée par des troubles interminables dont elle ne peut pas se libérer. Elle a besoin d'aide — de notre aide.

Avec la tenue d'élections, la saga de la Bosnie est parvenue à un tournant décisif. La communauté internationale est confrontée à un problème, à savoir les tentatives d'entraver le processus de normalisation en ayant recours à la violence et à l'intimidation, qui accroissent les pressions en faveur de la sécession. Cependant, une question qui est source de frustration et de confusion profondes est la réticence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à appréhender les principaux suspects des crimes de guerre bosno-serbes — Karadžić et Mladić — qui sont accusés d'avoir fomenté, planifié et ordonné le génocide et le nettoyage ethnique en Bosnie. À ce jour, 74 mandats d'arrêt ont été lancés contre ceux qui sont soupçonnés d'être des criminels de guerre, mais seules huit personnes sont en prison. Cela reflète peut-être une décision politique; mais c'est une décision paradoxale dont nous subissons les effets en Bosnie et au-delà pendant longtemps.

Pour terminer, je souhaiterais parler de la question relative à ma propre partie du monde. Notre coin du globe, la corne de l'Afrique, semble traverser une période d'optimisme renouvelé et de renouveau. Cette tendance doit être maintenue. Avec l'économie régionale qui se relève lentement mais de façon régulière des troubles du passé, le besoin d'une coopération renforcée ne saurait être trop souligné. Djibouti est étroitement lié à ses voisins et ne peut, par conséquent, être indifférent à leurs réalités économiques et commerciales.

Les conflits et troubles civils, qui ont affecté la corne de l'Afrique au cours des deux dernières décennies, ont eu un effet dévastateur sur notre vie sociale et économique. Cela ressort du nombre inadmissible de personnes déplacées et de réfugiés qui se trouvent dans mon petit pays dont nous continuons à nous occuper, ce qui s'avère un fardeau écrasant, voire désastreux, du point de vue social et économique.

L'attitude de Djibouti à l'égard des problèmes régionaux se fonde sur le respect mutuel, la modération et la coopération. Nous pensons que tous les pays de la corne de l'Afrique doivent travailler ensemble pour régler les problèmes communs que leur posent la pauvreté, les conflits et le sous-développement, et ce, de façon bilatérale ou dans le cadre de l'Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), dont la revitalisation est cruciale.

Djibouti se trouve au milieu d'un processus de restructuration économique et de réformes institutionnelles. Avec le processus de démobilisation en cours, nous avons besoin de l'assistance généreuse de la communauté des donateurs internationaux. À cette fin, nous envisageons d'organiser, au début de l'année prochaine et sous l'égide du PNUD et des institutions de Bretton Woods, une table ronde pour traiter de ces problèmes et des effets cumulés de l'instabilité régionale. Nous avons fait un effort courageux, et nous restons convaincus que la communauté des donateurs nous aidera à relever les nombreux défis qui se posent à nous et à créer un avenir meilleur pour nos citoyens.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdus Samad Azad, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

**M. Azad** (Bangladesh) (*parle en bengali; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons sincèrement de votre accession à ce poste élevé. Votre élection à l'unanimité est un hommage rendu à votre grand pays, avec lequel nous entretenons des relations amicales et fraternelles. C'est aussi un hommage rendu à vos talents de diplomate et à votre stature personnelle dans cette instance universelle où, à de nombreuses occasions, vous avez été en mesure de présenter de manière extrêmement convaincante les préoccupations de la communauté internationale, notamment celles des peuples marginalisés et vulnérables. Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de ma délégation dans l'accomplissement de vos très lourdes responsabilités.

À votre prédécesseur, qui a présidé l'Assemblée générale à sa cinquantième session historique, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, je souhaite présenter nos félicitations pour le travail qu'il a accompli avec brio.

Je souhaite également rendre un hommage particulier à notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali. Il est le premier Secrétaire général de l'ONU de l'après-guerre froide, et il a dû s'attaquer à des questions et des problèmes très éloignés de l'esprit et des intentions des pères fondateurs de l'Organisation. Dans ses hautes fonctions, il a fait preuve de clairvoyance, de détermination et de compétence remarquables — comme cela ressort des deux riches rapports qu'il nous a présentés, l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement — chaque fois qu'il nous a soumis des analyses et faits complexes sous une forme simple et concise. Depuis près de cinq ans, il s'acquitte avec fermeté, dignité et intégrité de ce que l'un de ses prédécesseurs avait décrit comme la mission la plus impossible sur terre.

*M. Samhan (Émirats arabes unis), Vice-Président, assume la présidence.*

Il y a plus de deux décennies, le père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, prenait la parole à l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, peu après l'entrée du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière. Dans son discours, il soulignait quelques-uns des principes cardinaux et l'orientation fondamentale de notre politique étrangère ainsi que nos priorités nationales. Ces divers aspects sont toujours d'actualité, dans un monde qui a connu des mutations radicales. Comme l'indiquait Bangabandhu, notre politique étrangère se fonde sur les principes régissant la coexistence pacifique et les relations amicales avec tous les pays.

Notre parti politique, The Awami League, n'est revenu au pouvoir que récemment à la suite d'élections générales, et ce, après 20 ans d'absence du pouvoir. Comme le soulignait notre dirigeant dans le discours qu'il a prononcé à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, notre attachement sans réserve à la paix résulte du fait que nous avons pris conscience que seul un environnement de paix peut permettre à nos peuples de consacrer leur énergie et leurs ressources dans la lutte qu'ils mènent contre les fléaux de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'ignorance et du chômage, qui affligent encore une grande partie de l'humanité. Nous accordons évidemment une attention toute particulière au développement des relations de bon voisinage avec les pays de notre région, sur la base de principes universellement reconnus de coexistence pacifique, de respect mutuel pour la souveraineté et l'intégrité territoriale, et également de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. Nous partageons pleinement les aspirations et espoirs des pays en développement en général, notamment ceux qui appartiennent au Mouvement des pays non alignés, et nous avons des affinités particulières avec les États frères membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). En matière de développement, nous partageons avec nos partenaires un objectif commun, celui d'améliorer la qualité de vie de nos peuples, et nos relations avec ces États sont pour nous extrêmement importantes.

L'existence de relations amicales et de bon voisinage n'exclut pas l'émergence de problèmes. Mais de telles relations donnent l'assurance que la volonté politique sincère, la bonne volonté et les bonnes intentions prévaudront dans la recherche de solutions à tout problème en suspens ou à tout nouveau problème qui pourrait survenir. Cette démarche contribuera grandement au règlement de toute divergence et de tout litige.

Notre problème principal avec l'Inde à propos du partage des eaux du Gange n'est pas inconnu de ce forum. Les ressources aquatiques jouent un rôle prédominant dans le développement socio-économique d'un pays. Pour le Bangladesh, la disponibilité d'une eau douce en quantités suffisantes est indispensable pour les besoins de l'agriculture, de l'irrigation, des pêcheries, du trafic des cours d'eau, pour le maintien de l'équilibre écologique et pour empêcher l'apparition de salinité. L'importance que nous attachons à cette question ne peut être trop soulignée et nous avons repris des discussions bilatérales avec l'Inde, dans une atmosphère de confiance mutuelle et de franchise, pour résoudre à l'amiable et équitablement ce fâcheux problème, afin que nos soucis légitimes soient pris en compte.

Au sujet des ressources aquatiques, je voudrais m'écarter un peu de l'aspect purement national et également bilatéral, car la pénurie de ressources en eau douce n'est pas, qu'on me permette de le souligner, particulière ou propre au Bangladesh ou à notre région. Même d'un point de vue international, il s'agit d'une question d'une importance vitale. Selon un récent rapport stratégique du Comité sur les ressources naturelles du Conseil économique et social, 52 pays dont la population totalise plus de 3 milliards d'individus seront, à l'horizon de l'an 2025, en proie à une pénurie d'eau ou confrontés à un manque d'eau chronique. Le problème concerne autant la disponibilité de l'eau douce dans le contexte global que le fait que de telles ressources, même lorsqu'elles sont disponibles en abondance, peuvent se trouver au mauvais endroit ou ne pas être disponibles au bon moment. Le problème, en conséquence, est intimement lié à une gestion efficace de l'eau.

La question de l'eau n'est pas nouvelle sur l'ordre du jour mondial et, depuis la Conférence de Mar del Plata, en mars 1977, des programmes internationaux sur des questions liées à l'eau ont été mis sur pied. Cette question, cependant, n'a pas selon nous reçu la priorité qu'elle mérite. Un code de conduite international pour le partage de l'eau a été prévu dans le Plan d'action de Mar del Plata, et, comme le suggère le rapport stratégique du Comité sur les ressources naturelles, un code international de conduite pour l'eau est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour aider les pays dans les efforts qu'ils font pour conclure des accords bilatéraux et multilatéraux. L'article suggère également une convention internationale sur les ressources en eau douce, du type de celles qui existent déjà sur la biodiversité, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques. En particulier, le rapport souligne que l'Organisation des Nations Unies devrait mettre au point des principes et une éthique sur le partage des communes ressources planétaires d'eau douce. Il s'agit d'idées qui, selon nous,

méritent d'être sérieusement étudiées par la communauté internationale.

Pour en revenir au sujet de nos priorités gouvernementales, j'ajouterai simplement que dans la sphère domestique, comme tous les autres pays en développement, nous sommes en faveur d'un modèle de développement humain qui donnera la priorité aux individus, et plus spécialement aux secteurs les plus vulnérables et les plus défavorisés. Nous poursuivrons un programme de réformes en mettant l'accent sur nos considérations domestiques : allègement de la pauvreté et croissance économique accompagnée de justice sociale. Les secteurs sociaux recevront une attention particulière.

Les années 90 ont été une période de renouveau démocratique. Notre Gouvernement pense fermement qu'il est aussi important, et peut-être plus difficile, d'être à la hauteur des grands principes et des grandes idées que de lutter pour leur réalisation. C'est la raison pour laquelle nous renforçons notre politique à travers des institutions et des lois.

Au moyen d'un amendement constitutionnel et à la suite d'une puissante demande populaire, une innovation importante pour les institutions et la pratique démocratiques a vu le jour au Bangladesh, avant les élections générales de juin. Trois mois avant la tenue des élections générales, le Gouvernement se démettra de ses fonctions et transmettra le pouvoir à un gouvernement intérimaire non partisan et neutre que dirigera un juge en chef — le dernier à prendre sa retraite — et qui comprendra d'éminentes personnalités apolitiques nommées sur ses conseils, tous ayant à coeur de tenir compte de la sensibilité des principaux partis politiques. Le mandat principal du Gouvernement intérimaire sera d'assurer des élections générales libres et équitables organisées par une administration constitutionnelle indépendante, la Commission électorale. Des observateurs étrangers ont été invités à suivre le processus électoral, sans aucune restriction, en 1996 et en 1991. Les rapports rédigés par les observateurs internationaux peuvent aider à identifier tout défaut ou écart qui pourrait exister et ils contiennent par ailleurs des suggestions constructives pour une amélioration. Ces mesures sont les équivalents nationaux des mesures de consolidation de la confiance entre et parmi les États.

La démocratie, évidemment, va bien au-delà de la tenue périodique d'élections générales. Il s'agit d'un processus permanent et même d'une culture et d'un certain génie qui, par-dessus tout, dénote une certaine approche de la conduite des affaires publiques. Au Bangladesh, nous considérons la démocratie comme bien davantage qu'un

objectif désirable et digne d'éloge. À long terme, un gouvernement démocratique et qui rend des comptes représente le moyen le plus efficace et le plus stable de développer l'économie d'un État et de réaliser la prospérité pour son peuple. L'argument exactement opposé a été avancé, néanmoins, selon quoi la démocratie ne peut être en soi un remède aux divers problèmes que connaissent de nombreux pays. Il faut également prévoir une coopération internationale efficace et le soutien d'un environnement économique extérieur si l'on veut aborder de manière sérieuse les grands problèmes socio-économiques.

La guerre froide étant réellement derrière nous, l'objectif maintenant est de gagner la paix. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre, mais elle doit inclure toutes les conditions, nécessités et aménités qu'exige une vie civilisée et digne. Elle est inséparable de la sécurité et représente l'autre face du développement. Les questions politiques, économiques et sociales sont aujourd'hui intimement liées. L'internationalisme politique sans l'internationalisme économique ne peut que ressembler à une maison bâtie sur du sable. Pour le dire avec plus de force, en cette époque d'interdépendance aucune nation ne peut réaliser seule son plein développement. Il s'agit d'un domaine où de toute évidence l'Organisation des Nations Unies et le système des Nations Unies ont un rôle constructif à jouer.

Les principaux buts de l'ONU, tels que définis au Chapitre I de la Charte, comprennent la réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire. L'ONU doit aussi être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Les institutions de Bretton Woods sont bien entendu des acteurs importants dans le domaine des politiques et de la recherche en matière de développement. Il y a également, à notre avis, dans les dispositions de la Charte, un besoin manifeste et justifié que les Nations Unies et le système des Nations Unies jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques et stratégies macro-économiques d'ensemble. L'ONU est aussi l'instance universelle consacrée au dialogue et aux débats sur ces questions. C'est là un domaine dans lequel, en particulier, un Conseil économique et social revitalisé peut jouer un rôle constructif et fécond. Alors que le rôle économique de l'ONU met un accent particulier sur les activités opérationnelles, humanitaires et axées sur le bien-être, une harmonisation et une coordination accrues sont évidemment nécessaires entre le système des Nations Unies d'une part et les institutions de Bretton Woods de l'autre.

S'agissant du développement, je tiens à réaffirmer qu'un environnement extérieur positif est un complément indispensable aux initiatives et aux politiques nationales. On peut soutenir que la pauvreté est la principale source de désordre dans le monde et qu'il faut y remédier, entre autres par des flux durables et accrus de ressources dégagées par le Nord à l'intention des pays du Sud. L'écart entre le Nord et le Sud se creuse à un rythme inquiétant. En 1980, la richesse de chaque Européen équivalait au double de celle d'un habitant de l'Asie du Sud. Aujourd'hui cet écart est 70 fois plus grand. En 1960, le produit national brut par habitant des 20 % d'États les plus riches était 30 fois plus élevé que celui des 20 % les plus pauvres. En 1989, l'écart s'était accentué 60 fois. En 1994, seuls quatre des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) avaient atteint l'objectif, fixé par les Nations Unies, établissant à 0,7 % du produit national brut le montant consacré à l'aide publique au développement. Le chiffre moyen pour les pays du CAD est en fait tombé de 0,31 % en 1993 à 0,30 % en 1994. La part du commerce mondial des pays les moins avancés a dégringolé en 20 ans, passant de 0,8 % à seulement 0,4 %.

Les problèmes des 48 pays les moins avancés continuent de mériter une attention particulière dans le cadre de l'examen de l'ordre du jour du développement mondial. L'évaluation globale à mi-parcours du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour les années 90 a fait ressortir les progrès limités réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris par nos partenaires pour le développement. Les initiatives de développement des pays les moins avancés sont freinées par les problèmes associés aux redoutables programmes d'ajustement structurel, par la baisse des ressources consacrées au développement qui étaient déjà rares, et le très faible niveau des exportations, aggravée par un accès limité aux marchés. Les mesures d'allègement de la dette prises jusqu'ici sont demeurées pour la plupart insuffisantes. Nous exhortons nos partenaires pour le développement à adopter des mesures précises et concrètes pour remédier à ces problèmes. Nous nous félicitons des déclarations prononcées par plusieurs délégations qui ont demandé l'élimination des barrières tarifaires imposées aux produits des pays les moins avancés. À la prochaine réunion au niveau ministériel de l'Organisation mondiale du commerce, en décembre, nous pensons que tous les participants s'emploieront à éliminer tous les obstacles au commerce pour ce groupe de pays vulnérables.

Les problèmes des pays en développement sont finalement les problèmes du monde entier, car la prospérité, tout comme la paix et la stabilité, est en dernière analyse indivisible. Pour les pays développés, l'aide aux pays du Sud constituera indiscutablement un investissement dans un tiers

monde plus sûr, plus stable et, à n'en pas douter, finalement prospère. La marginalisation des pays en développement serait moralement injustifiable, politiquement stérile et économiquement nuisible. Les aspirations du Sud et la prospérité du Nord ne sont pas incompatibles.

Comme l'a dit le premier Secrétaire général, l'ONU est une organisation qui ne peut avoir que la force que les représentants à San Francisco ont décidé de lui donner. Un demi-siècle plus tard, l'ONU reste le pivot indispensable de tout ordre international, rôle pour lequel elle est spécialement préparée, équipée et mandatée. Je tiens à souligner ici qu'une ONU efficace et crédible est encore plus vitale et pertinente pour les États plus petits et plus vulnérables que pour les plus puissants.

Dans un monde contemporain transfiguré, l'ONU et son système sont encore plus prometteurs que ce que ses pères fondateurs auraient pu envisager. Cependant, comme toutes les organisations, le système des Nations Unies est également soumis au principe de Darwin, à savoir «s'adapter pour ne pas disparaître». On consacre donc beaucoup de réflexion, d'efforts et de travail à l'objectif de rendre l'ONU plus adaptée et sensible aux exigences d'une époque en pleine mutation en déterminant son orientation future et en définissant ses nouvelles priorités et ses nouveaux centres d'intérêt.

Les domaines de responsabilité de l'ONU devraient manifestement couvrir les problèmes ou les questions qui surgissent entre États, en particulier ceux qui ont une portée pandémique et des conséquences mondiales. La dégradation de l'environnement, les droits de l'homme, l'explosion démographique, la situation et les droits des femmes et des enfants, l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, les drogues, la migration, le terrorisme international et la corruption dans les affaires internationales pourraient bien, outre les questions de la paix, de la sécurité et du développement internationaux, devenir les thèmes d'actualité dans les politiques adoptées par l'ONU. Nous voudrions bien entendu une ONU rationalisée et bien ciblée, ouverte et responsable, dotée de structures et de systèmes de gestion professionnels.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, un certain nombre de propositions ont été avancées, dont l'une, par l'Italie, qui est d'une grande portée. Il y a une large convergence, sinon un consensus, sur l'idée que la composition totale d'un Conseil élargi ne devait pas dépasser les 20 ou 25 membres. Nous ne sommes toujours pas parvenus à nous mettre d'accord sur la question de savoir si l'élargissement devrait porter seulement sur la catégorie des sièges



non permanents ou sur les deux catégories, ou s'il devrait comprendre une catégorie de sièges semi-permanents. Nous sommes d'avis que trois aspects de la question devraient être prioritaires.

Premièrement, les États petits et plus vulnérables qui, par définition, ne font peser aucune menace sur la sécurité internationale, ont les intérêts les plus vitaux dans les Nations Unies. Il faut tenir compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations dans toute restructuration du Conseil. L'expérience démontre également que les petits pays, sans droits acquis, ont joué d'une manière générale un rôle plus constructif en qualité de membres du Conseil.

Deuxièmement, l'objectif de toute réforme et de toute restructuration devrait être de rendre le Conseil plus efficace et plus dynamique. Rien ne devrait pouvoir nous détourner de cet objectif.

Troisièmement, il faudrait, au moment de déterminer les critères pour la création éventuelle de nouvelles catégories de membres ou l'adjonction de membres permanents, tenir dûment compte de la dimension morale de cette réforme. Cela comprendrait l'engagement du pays concerné aux buts et principes de la Charte, au gouvernement démocratique et aux libertés fondamentales, aux droits de l'homme et de manière générale, au respect des décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général est le symbole le plus visible de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies qu'il personnifie. Pour nous, il est plus que l'administrateur principal de l'Organisation, comme il est stipulé dans la Charte, vu les responsabilités politiques importantes qu'il doit également assumer. Un ancien Secrétaire général était d'avis que le Secrétaire général devrait contribuer à

«comblent tout vide susceptible d'apparaître dans les systèmes prévus par la Charte et la diplomatie traditionnelle pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité.»

Alors que des efforts sont en cours pour accroître l'efficacité de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et des bras opérationnels du système des Nations Unies, nous pourrions peut-être étudier les moyens de renforcer la fonction de secrétaire général. Une idée dont nous recommandons l'examen est la mise en place d'une commission du même genre que le Bureau de l'Assemblée générale, que le Secrétaire général pourrait consulter, officiellement ou officieusement, collectivement ou individuellement, sur d'importantes questions administratives et politiques. Une

telle commission serait très utile, notamment pour garantir le rôle légitime de l'Assemblée générale.

Premièrement, cela permettrait une interaction et des échanges plus étroits entre le Secrétaire général et l'Assemblée générale. Deuxièmement, cela offrirait au Secrétaire général l'avantage d'un conseil impartial et de connaître le sentiment des États Membres sur certaines questions de manière institutionnelle. Et troisièmement, cela favoriserait une plus grande transparence dans le processus de prise de décisions.

L'objectif de toute réforme et tout exercice de restructuration est une Organisation des Nations Unies renforcée et mieux à même de s'acquitter de son mandat. Les réformes toutefois ne peuvent que compléter et non remplacer la volonté politique de faire ce qui est bien et ce qui est autorisé par les buts et principes et autres dispositions de la Charte. Au fil des ans, alors que l'Organisation des Nations Unies pataugeait ou échouait, le plus souvent cela était dû essentiellement, malheureusement, à l'absence de volonté politique plutôt qu'à des difficultés locales insurmontables ou à des lacunes institutionnelles.

Je souhaiterais aborder très brièvement la situation financière peu brillante de l'Organisation des Nations Unies, qui est en effet devenue très grave. Les États Membres ont le droit et même le devoir d'en avoir le plus possible pour leur argent. L'Organisation des Nations Unies doit cependant avoir les moyens de s'acquitter de ses responsabilités. Nous nous félicitons de ce que les États-Unis se soient engagés à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'ONU et de verser leurs arriérés sur une période de cinq ans.

Le Sommet du Groupe des sept qui a eu lieu à Lyon au début de cette année a dégagé certaines suggestions intéressantes sur la réforme de l'ONU. Elles visent la réalisation d'économies telles que la suppression de tout double emploi, l'augmentation de l'efficacité de certaines institutions et commissions, et la fusion et la rationalisation de certains programmes. Je suis convaincu que la Cinquième Commission et peut-être le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) examineront de près ces propositions. Bien entendu, nous sommes favorables à la proposition tendant à réinvestir les économies pouvant découler de ces réformes dans des programmes de développement.

Une perspective plus réaliste des dépenses encourues par l'Organisation des Nations Unies s'offre en comparant le budget de l'ONU aux dépenses entraînées par certaines

activités menées par des gouvernements nationaux et même locaux. Par exemple, en 1992, le budget ordinaire de l'ONU représentait plus ou moins le budget du Département des brigades de sapeurs-pompiers de la ville de New York. En 1994, le coût de tout le système des Nations Unies, y compris toutes les opérations d'urgence, s'élevait à plus de 10 milliards de dollars, soit environ 2 dollars par habitant de la planète. Les sommes dépensées pour l'armement au cours de la même année étaient d'environ 150 dollars par habitant.

Bien que tous les moyens permettant d'arriver à une meilleure rentabilité devraient être recherchés, il est difficile de ne pas admettre que l'ONU fait bon usage de l'argent qu'on lui donne. Les sommes consacrées aux opérations de maintien de la paix et au système des Nations Unies sont réellement un investissement dans la paix et la sécurité.

Le désarmement s'est toujours vu accorder une priorité très élevée à l'ONU. La question du désarmement nucléaire, en particulier, a toujours eu la plus haute priorité. Avec la fin de la guerre froide, le monde a pris de plus en plus conscience de la nécessité d'aborder cette question avec le plus grand sérieux. La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) l'année dernière et l'adoption à l'Assemblée générale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à une majorité écrasante constituent des progrès sur la voie de l'objectif ultime du désarmement nucléaire dont on doit se féliciter. La Cour internationale de Justice, dans son récent Avis consultatif sur la question des armes nucléaires, a souligné l'obligation

«de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.» (A/51/4 par. 182)

À l'instar des armes chimiques et biologiques, les armes nucléaires doivent être proscrites. Dans le monde de l'après-guerre froide, elles sont devenues anachroniques. Elles n'améliorent pas la sécurité internationale et ne peuvent que compromettre la paix mondiale.

Pour le Bangladesh, la recherche du désarmement général et complet est un principe fondamental de la politique de l'État. En tant que nouveau membre de la Conférence du désarmement, nous sommes pleinement disposés à jouer un rôle constructif dans la recherche de cet objectif. Le Bangladesh, avec la plupart des membres du G-21, a présenté une proposition à la Conférence du désarmement concernant l'élimination des armes nucléaires, qui a été distribuée comme document de la Conférence du désarme-

ment. Nous reconnaissons que des réductions substantielles sont opérées au titre de START I et de START II dans les arsenaux nucléaires des deux plus grandes puissances nucléaires. Mais il demeure que, même lorsque START II sera achevé — en 2003 au plus tard — il restera encore davantage d'ogives nucléaires qu'en 1970, lorsque le TNP est entré en vigueur, et cela est gênant. La nécessité d'avancer rapidement vers un troisième traité START et au-delà est évidente.

Le maintien de la paix continue d'être un domaine d'activité parmi les plus importants de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU a effectivement enregistré récemment certains succès notables dans le cadre de missions de maintien de la paix, comme par exemple en El Salvador, au Cambodge, en Haïti, au Mozambique et en Angola. Le Bangladesh est fier de jouer un rôle actif dans les activités de maintien de la paix de l'ONU. Plusieurs de nos agents de maintien de la paix ont versé leur sang et sacrifié leur vie au service de la paix partout dans le monde.

Il y a place pour un optimisme prudent sur la question de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons sincèrement que l'Accord de Dayton sera mis en oeuvre dans son intégralité et qu'une véritable paix régnera à nouveau dans cette région assiégée. Le Bangladesh continuera d'appuyer tous les efforts visant à atteindre cet objectif au moyen de forums régionaux et multilatéraux.

Les événements survenus récemment au Moyen-Orient nous préoccupent tous. Le Bangladesh a exprimé sa grave préoccupation et son indignation devant la violence et les tueries qui ont eu lieu récemment en Cisjordanie et à Gaza et le manque de respect à l'égard de la sainte mosquée Al-Aqsa. Nous demandons à tous les pays concernés de respecter les engagements auxquels ils ont souscrit aux termes de l'accord de paix afin de trouver une paix globale et durable au Moyen-Orient, paix dont le Bangladesh est certain qu'elle permettra l'émergence d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale. Le Gouvernement et le peuple du Bangladesh soutiennent le Président Yasser Arafat et nos frères Palestiniens. Nous réaffirmons également notre attachement et notre appui aux causes arabe et palestinienne.

L'Organisation des Nations Unies appartient dans le vrai sens du terme à la famille humaine tout entière. Au fil des années, elle a été une force morale puissante et son influence a été bénéfique. Elle demeure le seul moyen crédible capable de rapprocher le monde de l'objectif de paix et de prospérité internationales. L'Organisation des Nations Unies elle-même, qui se compose d'États Membres

grands ou petits, atteste de la sagesse de l'humanité et de son désir de paix. Nous avons tout à fait confiance et espoir que dans les prochaines années, lesquelles seront cruciales, une Organisation des Nations Unies revitalisée continuera à jouer un rôle efficace s'agissant de décider des questions politiques d'importance du jour.

Les différences entre les peuples, les pays et les nations peuvent et doivent exister, et pourtant tous peuvent partager une vision, des espoirs et des aspirations communs. Les bonnes personnes, hommes et femmes, qui vivent de par le monde doivent certainement avoir le même rêve de paix et de bonheur durables.

Il y a plus de 50 ans, un grand dirigeant du monde, l'un des architectes de la Charte de l'Atlantique et l'une des premières personnes à utiliser les termes "Nations Unies", a lancé un vibrant plaidoyer en faveur de la paix en ces termes :

«Nous sommes confrontés à une vérité prééminente, à savoir que, si la civilisation doit survivre, nous devons cultiver la science des relations humaines — la capacité des gens de toutes sortes de vivre et de travailler ensemble dans le même monde en paix.»

Le Président Roosevelt est mort avant de pouvoir prononcer ces mots qu'il avait écrits pour ce qui aurait été son dernier discours, mots qui, assurément, restent pertinents aujourd'hui encore.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne maintenant la parole au Président de la délégation de l'Azerbaïdjan, S. E. M. Eldar Kouliev.

**M. Kouliev** (Azerbaïdjan) (*interprétation du russe*) :  
Je souhaite faire une déclaration au nom du Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Razali Ismail de son élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, élection qui atteste de la reconnaissance de l'autorité que la Malaisie s'est acquise sur la scène internationale. Je suis convaincu que sous sa direction avisée, l'Assemblée générale pourra écrire une autre page exemplaire de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Président de la cinquantième session historique de l'Assemblée générale, M. Diogo

Freitas do Amaral, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée.

La République d'Azerbaïdjan attache une importance particulière à l'instauration d'un nouvel ordre mondial, fondé en premier lieu sur le respect absolu par tous les États des principes fondamentaux du droit international et sur le système global de sécurité internationale. La sécurité mondiale doit tenir compte des intérêts de tous les États souverains, indépendamment de leur dimension ou de leur population. Aucun État ne doit assurer sa propre sécurité au détriment d'un autre État.

Dans ce monde en évolution de la fin du XXe siècle, l'euphorie qui a suivi la fin des relations bipolaires a commencé à céder la place à une prise de conscience sereine que l'humanité est confrontée aujourd'hui à des problèmes de plus en plus aigus qui ont acquis une dimension planétaire. La prolifération des armes de destruction massive, le séparatisme agressif, le terrorisme international, le trafic illicite de stupéfiants et la pollution de l'environnement sont des problèmes communs qui ne peuvent être réglés que par des actions collectives. Dans ces conditions, un effort concerté de la part des États Membres permettra de trouver plus rapidement les véritables mécanismes nécessaires pour venir à bout de ces graves problèmes.

L'Azerbaïdjan se félicite de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires récemment ouvert à la signature. L'objectif auquel nous sommes parvenus était recherché depuis plusieurs décennies. Il représente une contribution considérable à la non-prolifération des armes nucléaires en particulier, et au désarmement en général.

Tenant compte de l'expérience historique de la communauté mondiale et se fixant pour objectif la réalisation des valeurs les plus chères à l'humanité, le Gouvernement de l'Azerbaïdjan, en la personne du Président Heydar Aliyev, ayant unifié la nation, avance de manière résolue sur la voie de la réforme démocratique. Car seul un climat de paix et d'entente nationale fondées sur le respect des droits civils et des libertés humaines peut assurer l'épanouissement de l'individu et le développement de la société et créer les conditions propices à une interaction normale avec l'ensemble du monde et à l'adoption par le pays de normes démocratiques dans les domaines politique, économique et humanitaire.

Toutefois, chaque aspect de la vie dans mon pays est sérieusement affecté par l'agression de la République d'Arménie. L'occupation de près de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan, la prise et le pillage de villes et de villages,

y compris de dizaines de milliers de logements, des installations industrielles et agricoles, des infrastructures et du secteur social, continuent d'infliger d'énormes pertes à l'État d'Azerbaïdjan. Le nettoyage ethnique est pratiqué dans les territoires occupés. Le pays se trouve confronté à une situation humanitaire extrêmement grave. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dépasse le million, un chiffre catastrophique pour un pays qui compte au total 7,5 millions d'habitants.

Et pourtant, nous continuons de penser que les négociations pacifiques dans le cadre du processus de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont le seul moyen pour régler le conflit. C'est pourquoi l'Azerbaïdjan, en dépit de la poursuite de l'occupation de son territoire et de la présence d'un nombre énorme de réfugiés et de personnes déplacées a consenti au cessez-le-feu, qui dure depuis plus de deux ans.

La République d'Arménie, qui cherche à consolider les acquis de son agression passée, refuse de reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Partant, elle met en cause l'un des principes fondamentaux du droit international qui devrait servir de base à un règlement. Ce refus est devenu un obstacle majeur à l'instauration de la paix.

Je tiens à réaffirmer notre position sans compromis à l'égard d'un règlement qui garantirait la mise en oeuvre immédiate et sans condition des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des décisions de l'OSCE relatives au conflit. Nos propositions pour accélérer le processus de Minsk en vue de la réalisation d'un règlement complet procèdent des trois éléments suivants : le retrait des forces arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, notamment des districts de Shusha et de Lachin; le retour des Azerbaïdjanais à leur lieu de résidence habituel, y compris dans la région du Haut-Karabakh, en Azerbaïdjan; la sécurité assurée, sous le contrôle des forces de l'OSCE, pour les populations arménienne et azerbaïdjanaise, qui ont souffert du conflit armé; et la garantie que l'autonomie sera accordée à toute la population de la région qui constitue l'Azerbaïdjan.

Lors de la rencontre, qui a eu lieu le 22 avril 1996 à Luxembourg dans le cadre de la conclusion des accords bilatéraux de partenariat et de coopération entre l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Arménie et l'Union européenne, les Présidents azerbaïdjanais et arméniens ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils disent convenir que la solution du conflit sera une contribution majeure à la stabilité et

à la sécurité régionales ainsi qu'au développement socio-économique des peuples de la région.

Après avoir réfléchi à la mise en place d'un système de sécurité aux niveaux régional et paneuropéen, nous voudrions souligner que, selon nous, le futur sommet de l'OSCE à Lisbonne offrira une réelle chance d'élaborer des principes fondamentaux pour le règlement, non seulement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, mais des autres conflits dans la région de l'OSCE. Les dispositions pertinentes du document final du sommet — approuvé au plus haut niveau — pourraient jouer un rôle des plus importants dans le déroulement de négociations fructueuses, dans le cadre à la fois du processus de Minsk et de l'OSCE et des efforts de médiation en cours de l'OSCE.

Cela fait plusieurs années depuis la fin de la guerre froide que l'on parle beaucoup dans le monde de la transformation des relations internationales. Ces discussions ont lieu à tous les niveaux et touchent pratiquement tous les aspects de la vie internationale. L'ONU, en tant qu'organisation internationale chef de file, est la principale instance où se recueillent et s'échangent la plupart des idées à propos de la vision et de la compréhension des processus engagés dans le monde ces dernières années et des chances de leur mise en oeuvre dans l'intérêt du progrès de l'humanité.

Ces dernières années, on parle aussi beaucoup de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ou, d'une manière plus générale, de la réforme du Conseil à la lumière de l'important accroissement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies et des changements fondamentaux dans les relations internationales. Il importe de tenir compte à cet égard de la nécessité de conserver, voire de renforcer, le Conseil de sécurité pour qu'il soit mieux à même de contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

L'Azerbaïdjan appuie la candidature de l'Allemagne et du Japon pour occuper des sièges permanents au Conseil de sécurité. Parallèlement, la question d'une représentation équitable de toutes les régions parmi les membres permanents ne doit pas être retirée de l'ordre du jour. Il convient de souligner à cet égard que nombre des autres idées et propositions avancées, notamment par l'Italie et par un certain nombre d'autres États, méritent une étude approfondie.

L'Azerbaïdjan appuie sans réserve les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la multiplication alarmante des actes terroristes ces dernières

années. Nous condamnons sans équivoque, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, les actes, méthodes et pratiques terroristes, qui sont des crimes injustifiables, notamment ceux qui mettent en péril les relations amicales entre les États et les peuples et menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États. L'Azerbaïdjan est pour la création d'une organisation internationale spécialisée dans la lutte contre le terrorisme.

L'Azerbaïdjan attache une importance cruciale au processus d'intégration dans le système économique mondial. Nous considérons que c'est l'une des conditions préalables indispensables à la mise en place d'une économie de marché dynamique et diversifiée et d'une société démocratique et ouverte. À cette fin, des lois ont été promulguées pour renforcer les principes de l'économie de marché, notamment en matière de propriété privée, de libre entreprise, d'activité bancaire, de protection des investissements étrangers, etc. En Azerbaïdjan, les réformes économiques et la réalisation des projets économiques se font avec la coopération active des institutions de Bretton Woods. Des mesures concrètes ont été mises en oeuvre pour définir une politique économique d'État en période de transition. Au nombre de celles-ci, il y a la réforme du système monétaire et de crédit et l'affinement de la politique des prix et de la politique fiscale. Un programme triennal de privatisation des entreprises d'État a été lancé. À cette fin, l'Azerbaïdjan encourage activement l'investissement étranger et il s'est fixé pour objectif la libéralisation de l'activité économique étrangère, l'élimination progressive des restrictions non tarifaires et la promotion des exportations.

La République azerbaïdjanaise pense qu'il est nécessaire d'obtenir la réforme structurelle des Nations Unies et l'assainissement de leur situation financière. À cet égard, j'aimerais une fois encore attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le problème du calcul des contributions au budget de l'Organisation, qui doit refléter la capacité réelle de paiement des États. Tout en nous félicitant de la décision de principe d'abolir la formule des limitations, nous considérons que le retard accumulé dans ce processus a entraîné la détérioration de la situation financière des États nouvellement indépendants, et notamment celle de l'Azerbaïdjan, qui est obligé, pour s'acquitter des sommes dues au budget de l'Organisation, de réduire ses programmes sociaux déjà fort maigres en faveur de la population et plus particulièrement des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Gouvernement azerbaïdjanais aimerait également attirer une attention particulière sur la nécessité d'une représentation équitable des nouveaux États indépendants au sein du personnel de l'ONU. Si nous sommes conscients

des difficultés auxquelles l'Organisation est confrontée actuellement, nous ne pouvons cependant pas accepter une situation dans laquelle l'Azerbaïdjan n'est jusqu'à présent pas représenté au Secrétariat de l'ONU ni dans ses institutions spécialisées.

Les réformes économiques entreprises en Azerbaïdjan ont pour principal objectif d'assurer la protection sociale de la population. Toutefois, le revenu mensuel d'une grande partie de la population est en dessous du seuil de subsistance, étant donné les difficultés économiques persistantes dans un pays à économie en transition, circonstances aggravées par l'énorme fardeau d'avoir à fournir l'assistance nécessaire aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Dans ces conditions, l'aide humanitaire d'urgence et d'autres formes d'assistance apportées par les Nations Unies, ses institutions spécialisées et les pays donateurs revêtent une grande importance, y compris l'assistance au relèvement et à la reconstruction de toute une série de régions de l'Azerbaïdjan ayant souffert des actions militaires. Exprimant la profonde reconnaissance du peuple azerbaïdjanais pour l'assistance qui a été apportée, nous demandons aux pays donateurs de ne pas réduire le volume de cette aide.

J'ai la conviction que l'ONU continuera de jouer au mieux son rôle de catalyseur dans la réalisation de la coexistence pacifique entre les États, et de renforcer la notion de l'interdépendance des aspirations nationales et du bien-être commun de l'humanité, créant ainsi les conditions favorables à la stabilité politique et au développement économique durable des États.

Le potentiel pour renforcer et raffermir l'activité de l'ONU existe. De plus en plus souvent, nous sommes témoins de l'élargissement du domaine d'activité de l'Organisation, lorsque ces activités dépassent les limites de la conception traditionnelle du maintien de la paix et de la sécurité internationales pour atteindre toute une gamme d'activités de plus grande portée. Des activités telles que l'assistance électorale, l'aide humanitaire d'urgence, la surveillance du respect des droits de l'homme, l'aide à l'édification d'un État et la création de conditions propices au développement durable des États, sont de plus en plus associées à l'ONU dans le monde aujourd'hui.

J'aimerais pour terminer citer un dicton célèbre : «Le meilleur des mondes est un monde qui appartient à tous, et il ne devient réalisable que grâce aux efforts de tous.» Unissons donc nos efforts afin de construire un tel monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, S. E. M. Ung Huot.

**M. Ung Huot** (Cambodge) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer les plus chaleureuses félicitations de la délégation cambodgienne à S. E. M. Razali Ismail pour son élection à la présidence de cette auguste institution. Son élection est un hommage à son professionnalisme ainsi qu'à son pays, la Malaisie, avec qui le Cambodge entretient traditionnellement des relations étroites et cordiales. Ma délégation est certaine que grâce à sa compétence et son expérience, l'Ambassadeur Razali saura diriger avec sagesse et perspicacité cette session vers une conclusion couronnée de succès.

Ma délégation souhaiterait aussi féliciter et remercier S. E. M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour sa présidence réussie à la tête de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre haute appréciation à celui à qui le Royaume du Cambodge doit une profonde reconnaissance pour le rôle qu'il a joué lors du processus de paix dans ce pays, à savoir S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies, pour l'efficacité et le dévouement sincère qu'il a su montrer dans l'accomplissement de sa noble mission.

*(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)*

Le 23 octobre prochain, nous célébrerons le cinquième anniversaire de la signature des Accords pour un règlement politique global du conflit du Cambodge. Le Gouvernement royal et le peuple du Cambodge vont marquer cet événement historique par une célébration nationale. L'Accord a été conçu

«Afin de maintenir, préserver et défendre la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge» (*Accords pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, ST/DPI/1180, p. 8, par. 3*)

par le rétablissement de la paix et la promotion de la réconciliation nationale dans le pays. Le peuple cambodgien se souviendra toujours des sacrifices consentis par la communauté internationale en son nom, notamment les sacrifices de personnalités éminentes qui se sont vouées corps et âme à la cause de la paix et de la démocratie dans notre pays.

Nous leur sommes en effet redevables à tous et nous restons profondément reconnaissants de leur contribution constante à la reconstruction et au développement du Cambodge, qui lui a permis une fois de plus de reprendre la place qui lui revient dans le concert des nations.

Le Gouvernement royal du Cambodge, présidé par Son Altesse Royale Krom Preah Norodom Ranarich et S. E. M. Samdech Hun Sen, est né d'élections libres et justes organisées et supervisées par les Nations Unies en mai 1993. Il n'a que trois ans aujourd'hui, mais grâce à la détermination du peuple cambodgien, grâce au concours et à l'assistance précieuse apportés par cette auguste assemblée mondiale et ses agences, grâce à d'autres organisations internationales et à des pays amis, la reconstruction du Cambodge avance à vive allure.

Dans «Agenda pour la paix», le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali souligne la nécessité pour l'ONU d'accorder une attention particulière aux exigences résultant de la consolidation de la paix après les conflits. Comme l'illustre l'expérience cambodgienne, ce processus est complexe et à multiples facettes. Le Représentant du Secrétaire général au Cambodge, M. Benny Widiono, indiquait dans un article récent que

«la consolidation de la paix après les conflits n'est pas un simple regroupement d'activités disparates. Elle requiert une notion holistique englobant des objectifs d'ordre politique, institutionnel, juridique, économique et social.»

Cette approche holistique a été très rapidement reconnue par le Gouvernement royal. Neuf mois après la tenue d'élections générales, en février 1994, le Gouvernement a lancé le Programme national de redressement et de mise en valeur du Cambodge. Par ailleurs, il a su garantir la stabilité politique, améliorer la sécurité et se faire l'artisan d'une prompt relance économique, comme l'atteste une forte croissance du produit national brut de 7,6 %, un taux d'inflation maintenu à 3,5 % et un taux de change stable de notre devise nationale tout au long de l'année 1995. Ces chiffres, associés à une loi libérale régissant l'investissement et à un faible produit national brut par habitant de l'ordre de 287 dollars des États-Unis, sont très incitatifs pour l'investissement étranger direct, surtout maintenant que le Cambodge jouit au même titre que les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays importants dans le monde du statut de la nation la plus favorisée avec les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays importants du monde. Le Cambodge espère obtenir bientôt le statut que confère le Système généralisé de préférences.

Dans la poursuite de ses objectifs de réformes structurelles et de développement, le Gouvernement royal, tout en cherchant à améliorer la qualité de vie de ses citoyens, est conscient de la nécessité de protéger l'environnement. Le Cambodge a ratifié la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays connaissant de graves problèmes de sécheresse et de désertification. Le Gouvernement est plus que jamais conscient de la responsabilité qui lui incombe de protéger le riche patrimoine culturel du Cambodge, dans l'intérêt tant de son peuple que du monde entier. Aussi, comme l'a déclaré le Premier Ministre lors de la première réunion du Groupe consultatif, qui s'est tenue à Tokyo en juillet dernier, le Gouvernement royal est résolu à mettre en oeuvre une politique de la forêt durable et transparente, conforme aux recommandations figurant dans une étude conjointe menée par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Profondément conscients du fait qu'il ne saurait y avoir de développement sans sécurité, nous considérons que les problèmes liés aux Khmers rouges doivent être résolus par le biais de leur réintégration au sein de la nation et de la mise en oeuvre d'une politique à long terme de mise en valeur des zones rurales. Les opérations militaires effectuées à proximité de la frontière du Nord-Ouest ont pour but de diminuer progressivement les troubles occasionnés par les Khmers rouges et de convaincre ces derniers à rejoindre la communauté nationale. L'unité nationale reste l'objectif du Gouvernement cambodgien. La récente sécession massive de groupes noyaux des Khmers rouges atteste le bien-fondé de l'approche arrêtée par le Gouvernement royal.

Prenant acte du fait que l'histoire récente tragique du Cambodge exige l'adoption de mesures particulières visant à garantir la protection des droits de l'homme et le non-retour aux politiques et pratiques du passé, le Gouvernement royal mène une politique active visant à garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de chacun au Cambodge sans discrimination de race, de sexe ou de religion. Pour mener à bien cette tâche, le Gouvernement a reçu l'aide technique du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, ce dont il lui est très reconnaissant. Le Cambodge apprécie notamment à sa juste valeur la contribution du Représentant spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Ambassadeur Thomas Hammarberg.

Conscient du fait que les droits de l'homme englobent les droits politiques, le Gouvernement du Cambodge mène

une politique de démocratie libérale et de pluralisme, comme le stipule l'article 51 de la Constitution de 1993 du Royaume. Cela comprend le libre exercice du choix politique. Dans le respect de son engagement solennel vis-à-vis de la Constitution, le Gouvernement royal prépare la tenue d'élections locales en 1997 et d'élections nationales en 1998. À cette fin, il accueillera favorablement l'octroi d'une aide internationale sur les plans technique et financier ainsi que la présence d'observateurs internationaux.

Les réalisations accomplies par le Gouvernement royal dans un bref laps de temps lui ont donné la confiance nécessaire pour poursuivre ses efforts en direction des objectifs déclarés que sont l'édification d'un État régi par la primauté du droit, un système de marché garantissant des bénéfices sociaux et un développement à long terme durable de l'économie nationale dans le cadre de l'intégration régionale. Par conséquent, en avril dernier, le Cambodge a officiellement demandé à devenir, d'ici au mois de juillet 1997, membre à part entière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), montrant ainsi que l'ANASE est le véhicule de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la mise en commun des opportunités et de la prospérité pour la région de l'Asie du Sud-Est et pour l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

Le Cambodge prend note également du fait que le Forum régional de l'ANASE constitue une enceinte précieuse pour débattre dans un climat de franchise et d'amitié de questions de sécurité qui préoccupent tous les participants au Forum, qu'il s'agisse de grands ou de petits pays du monde. Le Forum régional de l'ANASE a déjà créé un sentiment de confiance mutuelle, comme l'atteste l'impression de bien-être éprouvée par les hauts fonctionnaires et les hauts représentants des pays participants. On peut considérer ce forum comme la première étape vers l'instauration d'une diplomatie préventive, sereine, ouvrant ainsi la voie, dans les prochaines années, à des accords sur des questions importantes, sur la base du principe du consensus traditionnel qui caractérise l'ANASE.

Le Cambodge se félicite tout particulièrement de pouvoir s'associer à tous les pays de la région et de contribuer de manière significative à la paix régionale et mondiale avec la signature, le 15 décembre 1995, du Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone dénucléarisée. Cela représente un progrès réel vers l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Grâce à la révision du Protocole du Traité, nous nourrissons l'espoir sincère qu'un jour tous les États dotés d'armes nucléaires adhéreront au Traité, répondant ainsi aux vœux des peuples

d'Asie du Sud-Est de voir s'établir une zone dénucléarisée dans cette région.

La position du Cambodge concernant la question des armes nucléaires a toujours reposé et continue de reposer sur le principe selon lequel une interdiction complète de ces armes et leur destruction constituent le préalable à la paix mondiale. Par conséquent, une interdiction complète des armes nucléaires conduira à l'objectif final d'un désarmement nucléaire complet. Le Royaume du Cambodge se félicite de coparrainer et de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est une étape vers le désarmement nucléaire. Épargner aux générations futures le spectre terrible d'un holocauste mondial est le meilleur service que notre génération puisse leur rendre.

Alors que nous examinons la question du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'interdiction des armes de destruction massive, nous ne devons pas oublier le problème brûlant des mines terrestres antipersonnel déployées dans différentes parties du globe. Le Cambodge est le pays au monde le plus durement frappé. Le Gouvernement royal et le peuple du Cambodge rendent un vif hommage à tous les généreux pays donateurs qui ont apporté leur contribution aux programmes lancés pour débarrasser notre pays du fléau des mines terrestres antipersonnel. Mais combien de ces millions d'ennemis froids, cruels et silencieux menacent encore notre population civile confiante, dans les régions du pays situées près de la frontière occidentale? Interdire ces mines n'est pas difficile. Nous avons besoin du soutien international pour éliminer totalement ce fléau.

Dans son message à la Conférence des États-Unis chargée de l'examen de la Convention de 1980 sur les armes classiques, tenue en avril dernier, Sa Majesté Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman, roi du Cambodge, a appelé tous les pays et tous les peuples, les organisations internationales, les États et Gouvernements à adopter, le plus rapidement possible, dans le cadre d'un consensus universel, des mesures concrètes visant à mettre définitivement hors la loi la production, l'exportation, l'utilisation et la vente des mines.

À cet égard, le Royaume du Cambodge apprécie la déclaration récente du Président du troisième Forum régional de l'ANASE, tenu le 23 juillet à Jakarta. En ce qui concerne la question de l'élimination, partout dans le monde, des mines terrestres antipersonnel, le Forum s'est félicité de la décision prise par plusieurs États d'imposer des moratoires et d'interdire la fabrication, l'exportation et l'utilisation de ces armes. Le Forum a reconnu la nécessité de renforcer, après la fin du conflit, l'aide internationale

pour détecter et désamorcer les mines terrestres antipersonnel, et l'assistance aux victimes. Le Cambodge se félicite des initiatives prises par la République fédérale d'Allemagne et le Canada au cours de la présente Assemblée générale, et appuie sans réserve les projets de résolution proposés à cet effet.

Qu'il me soit permis de rappeler ici que mon pays connaît actuellement des inondations qui affectent 1,3 million de personnes, soit un dixième de notre population. Au nom du Gouvernement royal du Cambodge et en mon nom propre, je tiens à remercier vivement et profondément les gouvernements amis qui ont apporté une aide humanitaire d'urgence à notre peuple victime de cette catastrophe. Je voudrais également saisir cette occasion pour demander à tous nos autres amis de nous aider à faire face à cette tragédie.

Le Royaume du Cambodge reconnaît la nécessité de se pencher attentivement sur des questions telles que le trafic de stupéfiants et autres comportements criminels qui dépassent les frontières nationales, peuvent affecter de manière intime la vie de chacun de nos citoyens et saper nos structures sociales. La seule façon de parvenir à un règlement de ces problèmes transnationaux est de s'y attaquer résolument en partageant les informations et en menant une action coordonnée. Le problème le plus préoccupant est celui du trafic de drogues.

Le Royaume du Cambodge est l'une des victimes de l'escalade rapide du trafic des stupéfiants transitant par son territoire. Malheureusement, mon pays ne dispose pas actuellement des moyens juridiques, techniques et financiers appropriés pour appréhender de manière efficace ce problème. Cependant le Royaume du Cambodge réaffirme sa ferme détermination de lutter contre le trafic de drogues au moyen d'une coopération internationale efficace. Le Gouvernement royal tient à remercier sincèrement les États-Unis d'Amérique de leur soutien indéfectible dans le cadre de l'Accord entre les États-Unis et le Cambodge pour lutter contre ce fléau.

Le Cambodge se félicite de la décision adoptée lors du troisième forum régional de l'ANASE portant sur l'examen, à la prochaine réunion, du problème du trafic de drogues et d'autres questions transnationales connexes telles que la criminalité économique — y compris le blanchiment de l'argent — susceptibles de menacer la sécurité des pays de la région.

Grâce aux bons office des Nations Unies, des échanges de vues multilatéraux sur différents problèmes ont fourni



des sources utiles d'information et ont permis de mettre en lumière des questions touchant de près nombre de nos citoyens. Les différentes conférences au sommet tenues au Caire, à Copenhague, à Beijing et à Istanbul ont contribué à la promotion de l'égalité des sexes et mis en évidence le rôle des femmes et des enfants, l'amélioration de la qualité de vie grâce à des soins et à un habitat adéquats, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement.

Une autre question importante, voire fondamentale, doit retenir l'attention de tous les Membres de la communauté internationale. Il s'agit du fossé qui se creuse de plus en plus entre nations riches et pauvres. Ce fossé et ses conséquences sur la qualité de vie des citoyens du monde en développement sont directement liés à la nature, à l'organisation et à la santé de l'économie mondiale. Des décisions essentielles déterminant la forme et l'orientation de l'économie mondiale sont, cependant, hors du contrôle de la grande majorité des nations, notamment de celles du tiers monde.

Depuis le Sommet des non-alignés, tenu à Jakarta en 1992, aucun signe de relance rapide et solide de l'économie mondiale n'a été observé. L'instabilité se propage de plus en plus rapidement d'un pays à l'autre, surtout dans ceux en développement, beaucoup plus vulnérables et plus sensibles aux facteurs extérieurs. La tendance continue vers une économie mondiale, avec des courants de capitaux circulant de plus en plus librement à travers le monde et sans tenir compte des frontières nationales, signifie que le flux et le reflux de l'économie mondiale ont une répercussion quasi immédiate sur le monde. Pour les nombreuses nations pauvres, il en est résulté un accroissement du fardeau de la dette nationale avec, comme conséquence, une plus grande instabilité dans la vie quotidienne de leurs citoyens.

Les notions de compétition n'ont guère de signification pour des pays qui, dès le départ, sont écrasés par le fardeau de la dette, limités dans leur accès aux technologies, et dont les populations sont insuffisamment équipées pour faire face aux défis de l'économie globale. Le Cambodge nourrit le ferme espoir que par le biais des Nations Unies, nous pourrions aller vers un redressement de cette situation, déjà caractérisée par un état de crise dans de nombreuses nations de la communauté mondiale.

Par conséquent, la démocratisation des relations économiques internationales est essentielle pour faire en sorte que les intérêts en matière de développement des pays en développement soient pleinement pris en compte. À cet égard, il est également essentiel de mettre la coopération au développement au centre du mandat des Nations Unies, de son rôle et de ses fonctions. Pour ce faire, l'ONU doit

engager elle-même le processus de réforme afin d'être mieux à même de faire face aux conditions de la nouvelle économie mondiale. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel doivent jouer un rôle clef en tant que centres de coordination du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement des pays en développement. La CNUCED, en particulier, doit étudier les tendances et les questions affectant l'économie mondiale, notamment celles qui ont un impact sur les pays en développement, et proposer des politiques et des mesures susceptibles de résoudre les problèmes prévisibles. Par exemple, les donateurs au titre du Système généralisé de préférences doivent simplifier et harmoniser le régime des règles d'origine. En même temps, toutes les conditions politiques dont sont assortis le commerce international, l'aide au développement et l'investissement doivent être éliminées. Elles représentent en fait une nouvelle vague de protectionnisme.

*(L'orateur poursuit en français)*

La délégation cambodgienne est profondément consternée par la crise financière que traverse actuellement l'ONU. Avec ses modestes ressources, le Cambodge s'engage à honorer ses responsabilités en vue de contribuer à alléger cette crise financière. Mais si cette Organisation est appelée à continuer à exister dans l'esprit de sa Charte, une solution équitable et juste doit être trouvée, en tenant compte des besoins d'une vaste réforme des structures de l'Organisation, qui doit refléter les changements rapides survenus dans les différentes parties du monde après la fin de la guerre froide.

L'importance des réformes et de la restructuration au sein des Nations Unies englobe le Conseil de sécurité, en vue de démocratiser et de renforcer l'efficacité de ses travaux. En particulier, le Cambodge est en faveur de relations plus étroites entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, sur la base d'une plus grande responsabilité du Conseil devant cette dernière. La priorité doit être accordée aux réformes dans les domaines économique, social et autres, afin de mieux relever les défis et de prendre en compte les priorités économiques des pays en voie de développement dans un climat de mondialisation.

En qualité de cofondateur du Mouvement des pays non alignés, à Brioni (Yougoslavie), en 1956 le Cambodge a toujours oeuvré à stimuler la solidarité entre ses membres et à coopérer à la recherche d'une paix durable dans le monde et du développement économique, qui vont de pair avec la justice sociale pour l'humanité tout entière.

Comme Sa Majesté le Roi l'a souligné dans son message à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de sa fondation, le Mouvement fait actuellement face à des défis différents de ceux qui existaient lors de sa création. De nombreuses et nobles aspirations à l'indépendance nationale et à la liberté ont été réalisées. Mais comme l'a dit Sa Majesté :

«La majorité de nos membres sont toujours confrontés à d'énormes problèmes causés par le chômage, la pauvreté, la famine, la sécheresse, les mines, l'analphabétisme, la déforestation, la discrimination raciale et le terrorisme. Nous devons donc nous efforcer de réduire les dépenses militaires et la production de mines afin de consacrer nos ressources nationales à des fins de développement économique et social pour nos peuples.»

Au cours des dernières années, le monde a été témoin de plusieurs faits nouveaux ayant trait au renforcement de la sécurité régionale et de la stabilité politique. En premier lieu, le Royaume du Cambodge tient à saluer en toute sincérité l'établissement du Conseil du sud des Philippines pour la paix et le développement, ainsi que le processus de paix à Mindanao, et appuie pleinement les Accords de paix qui ont été conclus entre le Gouvernement philippin et le Front de libération nationale Moro, le 2 septembre dernier, car il va de soi que ces Accords contribueront, sans aucun doute, à mettre fin au conflit dans le sud des Philippines et amener, non seulement une paix durable à Mindanao mais aussi la prospérité et l'harmonie nationale au peuple frère des Philippines.

Le Cambodge salue l'Accord de paix de Dayton, ainsi que la signature à Paris, le 14 décembre 1995, de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine entre la République de Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie, la République fédérative de Yougoslavie et les autres parties concernées.

Le Cambodge se réjouit à l'annonce de la fin de la guerre en Tchétchénie, mettant ainsi fin aux souffrances des parties belligérantes et surtout à celles de la population civile innocente.

Le Cambodge salue les progrès réalisés, depuis le mois d'août 1995, dans le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier la mise en oeuvre de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, de l'Accord intérimaire relatif à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, en date du 28 septembre 1995, et les premières élections

palestiniennes, qui ont eu lieu le 20 janvier dernier, ainsi que le début des négociations sur le statut final, entre les Palestiniens et les Israéliens à Taba, en mai 1996. Le Cambodge appelle à la poursuite des pourparlers de paix, ayant à l'esprit les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à former un État indépendant sur son territoire national avec l'appui de la communauté internationale.

Mon pays est profondément préoccupé par la situation récente qui règne en Afghanistan où la guerre continue à semer la mort et la désolation. Nous espérons que nos frères afghans sauront dépasser leurs divergences, et trouver bientôt la voie du dialogue.

Concernant la situation dans la péninsule coréenne, le Cambodge soutient les efforts de réunification du peuple coréen, sur la base des principes énoncés dans la Déclaration conjointe du 4 juillet 1972 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et dans l'accord conclu en février 1992. Nous saluons également les initiatives visant à aboutir à un accord de paix définitif au bénéfice d'une sécurité et d'une paix solides dans la péninsule.

Pour ce qui est de l'Afrique, le Gouvernement royal du Cambodge salue l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 49/42. Conscient des énormes difficultés que rencontrent les États africains en vue d'apporter le développement et la prospérité à leurs peuples respectifs, le Cambodge appelle à la mise en oeuvre rapide du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à la consolidation des efforts visant à la diversification de l'économie africaine. Nous espérons qu'avec la main tendue par la communauté internationale, en particulier par les pays donateurs, ce grand continent pourra jouir des occasions offertes et se joindre aux efforts de développement durable qui représente un grand défi pour tous les pays du monde.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Omar Saïd Ahmed, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et du commerce extérieur des Comores.

**M. Ahmed** (Comores) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les sincères félicitations de la délégation comorienne pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mon pays, la République fédérale islamique des Comores, se réjouit du choix porté sur votre personne car il traduit à nos yeux un hommage unanime de la communauté internationale à

l'endroit de votre grand pays ami, la Malaisie, avec lequel les Comores entretiennent de bonnes relations de coopération et d'amitié. Ce choix consacre également vos qualités personnelles de diplomate chevronné et respecté par tous.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a dirigé les travaux de la cinquantième session de notre Assemblée générale.

À M. Boutros Boutros-Ghali, notre Secrétaire général, cet artisan inlassable des nobles idéaux de paix, de solidarité et de justice, je rends un hommage mérité pour les efforts qu'il ne cesse de déployer au service de notre organisation planétaire.

Mon pays adhère totalement à la déclaration de Yaoundé, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, lors du trente-deuxième sommet de l'OUA, laquelle recommande la candidature de M. Boutros Boutros-Ghali pour un second mandat.

L'Organisation des Nations Unies a célébré, l'année dernière, avec éclat son cinquantième anniversaire. Plus de 129 chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé solennellement les idéaux de maintien de la paix, de règlement pacifique des différends, de renforcement de la coopération internationale et du développement. Dans la Déclaration adoptée à cette session commémorative, le rôle indispensable de l'ONU a été reconnu par tous. C'est pourquoi, les souverains du monde ont également demandé que l'Organisation des Nations Unies soit réformée pour s'adapter aux exigences des temps modernes.

Une analyse objective a permis de déceler que la structure de notre Organisation ne correspond plus aux mutations économiques, politiques et géographiques qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. À l'heure de la mondialisation où la science et la technologie révolutionnent la communication, à l'heure où l'interdépendance des nations s'affirme comme une évidence incontournable, à l'heure où la démocratie constitue l'unique voie de salut pour les peuples du monde, notre Organisation ne peut pas et ne doit pas conserver un organe exclusivement réservé à certains États d'une manière permanente, alors que la grande majorité n'y accède que d'une manière temporaire.

C'est dire que la réforme du Conseil de sécurité s'impose comme une nécessité impérieuse, et cela pour être conforme aux principes de l'égalité souveraine des États. À ce sujet, la proposition italienne de réforme du Conseil de

sécurité présente des avantages concrets en ce qui concerne la possibilité d'accès au Conseil pour les moyens et les petits États.

Nul ne conteste l'apport considérable de l'ONU dans l'édification d'une société mondiale plus juste, plus paisible et mieux intégrée. Mais chacun a en mémoire les conditions historiques de sa création. La fin de la guerre froide, l'élaboration d'un certain nombre de conventions et de traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive constituent à nos yeux des valeurs morales garantissant l'avènement d'un monde de paix où le droit à la vie et au bien-être l'emporteront sur la barbarie et la force aveugle.

À l'aube du troisième millénaire, l'ONU demeure l'unique recours pour l'équilibre et l'émancipation des peuples ainsi que pour l'élimination de la pauvreté. À cet effet, il convient de souligner le travail considérable réalisé par les institutions spécialisées de notre Organisation qui assistent les États dans le besoin dans leur lutte quotidienne contre le sous-développement.

Est-il besoin de rappeler qu'au cours de ces cinq dernières années, notre Organisation a conçu et organisé plusieurs conférences thématiques dont les objectifs tendent à rechercher les solutions capables d'inspirer les États dans leurs politiques nationales. Je veux parler de la Conférence de New York pour l'enfance, de celle de Rio pour l'environnement, de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, de celle du Caire sur la population et le développement, de la Conférence de Copenhague sur le développement social, de celle de Beijing sur les femmes et le développement, et plus récemment à Istanbul, de la Conférence sur l'habitat. Nous sommes également en droit d'espérer que la Conférence de Rome sur l'alimentation, en novembre prochain, apportera des orientations efficaces dans ce domaine vital.

Les fondateurs de notre organisation, se rappelant des horreurs et des méfaits de la seconde guerre mondiale, nous ont légué un instrument qui accorde la primauté au droit et au dialogue. Malheureusement, d'autres fléaux modernes ayant pour nom : génocide, épuration ethnique, occupation et guerre civile font encore résonner le bruit des armes à l'intérieur même des États.

Aujourd'hui comme hier, les victimes de ces nouvelles guerres sont toujours les mêmes : des enfants, des femmes et des vieillards.

La recrudescence de la violence, ces derniers jours au Moyen-Orient, qui résulte de l'accumulation des provocations orchestrées par les nouvelles autorités israéliennes, remet en cause le processus de paix, lequel reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer d'un État souverain et indépendant.

Pour mon pays, la reprise du processus de paix passe nécessairement par le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés, du Golan et du Sud-Liban. La fermeture du tunnel sous la mosquée d'Al Aqsa reste une condition sine qua non pour faire baisser la tension et mettre fin à la violence. Le Moyen-Orient a connu ces 30 dernières années des guerres dont les victimes sont et restent les populations civiles. Nul n'a oublié la guerre du Golfe avec ses conséquences pour toutes les parties concernées.

Mon pays lance un appel à l'Iraq pour qu'il recherche les solutions pouvant garantir la paix et la sécurité de ses voisins, notamment en respectant l'indépendance et l'intégrité territoriale du Koweït. À ce sujet, la question des prisonniers koweïtiens détenus par l'Iraq constitue une préoccupation dont le règlement serait le signe d'une volonté d'apaisement.

L'occupation illégale des îles de Tumb et d'Abou Moussa par l'Iran est également une source de tension dans cette partie du monde. Les Émirats arabes unis ne ménagent aucun effort pour récupérer pacifiquement cette partie intégrante de leur territoire.

L'embargo imposé aux peuples libyen et iraquien préoccupe mon pays. Notre organisation se doit de rechercher les voies et moyens devant permettre aux parties concernées d'engager le dialogue afin de trouver une solution pouvant calmer les souffrances des populations civiles de ces pays.

L'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et multiraciale, la paix retrouvée en Angola et au Mozambique ne doivent pas nous faire oublier que le continent africain demeure le théâtre de certains conflits. À l'instar de la communauté internationale, mon pays reste préoccupé par la détérioration de la situation et la persistance de la violence au Burundi. Seul un retour à l'ordre constitutionnel et à la légalité républicaine pourrait apaiser les tensions et favoriser le dialogue entre tous les Burundais. Nous encourageons le Président Mwaliimu Julius Nyerere dans ses efforts de médiation en vue d'une solution pacifique.

Les récents Accords d'Abuja sur le Libéria laissent entrevoir une lueur d'espoir pour la paix à condition que

toutes les factions observent le cessez-le-feu en vigueur et participent au désarmement et à la démobilisation des troupes. Le Gouvernement de la Sierra Leone et le Front uni révolutionnaire se sont engagés dans la voie de la négociation en vue de mettre fin à la guerre tragique et fratricide que connaît ce pays. Nous ne pouvons qu'encourager de telles initiatives et féliciter la Côte d'Ivoire de sa médiation.

La situation qui prévaut en Somalie mérite une attention particulière. Elle dénote l'incapacité de la communauté internationale de trouver une issue heureuse au drame somalien.

La question du Sahara occidental nécessite également un examen approfondi de la part de notre organisation car il s'agit dans cette affaire de sauvegarder l'unité et l'intégrité territoriale d'un État Membre de notre organisation, le Royaume du Maroc.

D'autres conflits connaissent heureusement des dénouements heureux. Ainsi, les récentes élections organisées en Bosnie-Herzégovine sont une nouvelle étape décisive dans la consolidation de la paix et de la sécurité, seule condition pouvant permettre la reconstruction nationale de ce pays longtemps meurtri.

Le monde est devenu un village planétaire qui draine des inégalités entre ses habitants. En effet, le nouvel ordre économique mondial et les stratégies du développement n'ont pas réduit le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, dans les années 90, a permis de constater que celui-ci n'a pas eu l'impact escompté au niveau du développement malgré des priorités et des objectifs concordants. Mais nous osons espérer que l'Initiative spéciale des Nations Unies qui vient compléter le nouvel Ordre du jour apportera un dynamisme en vue d'accélérer l'intégration de l'Afrique dans un système international des échanges où les petits États enregistrent une baisse continue des cours de leurs matières premières et dont le poids de la dette devient de plus en plus insupportable.

La République fédérale islamique des Comores, petit État insulaire et moins avancé, fait partie du lot des exclus du commerce international car à ses ressources naturelles limitées et au coût élevé des transports internationaux se sont ajoutées d'autres contraintes politiques et structurelles qui freinent son développement socio-économique.

L'histoire de mon pays est caractérisée, ces dernières années, par une série de tragédies. L'Assemblée se rappellera certainement des derniers événements dramatiques de septembre 1995, provoqués à la suite de l'invasion du pays par des mercenaires, qui ont suscité l'indignation de la communauté internationale et qui ont causé un véritable traumatisme économique et social. Le peuple comorien a trop souvent souffert des manoeuvres de déstabilisation à répétition, fomentées depuis l'extérieur. Il en appelle à la communauté internationale pour que ces pratiques d'un autre âge cessent partout dans le monde.

Je saisis cette occasion pour renouveler notre profonde reconnaissance à la France dont l'intervention militaire, demandée par le Gouvernement comorien, conformément aux accords de défense qui existent entre les deux pays, a permis de chasser les mercenaires. Dans le même ordre d'idées, il me plaît de rendre un vibrant hommage à l'Organisation de l'unité africaine pour le rôle décisif qu'elle a joué dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Notre reconnaissance va également à l'ONU et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'organisation des premières élections libres, démocratiques et transparentes qui ont porté à la magistrature suprême de mon pays, le Président Mohamed Taki Abdoukarim.

Cet aperçu sommaire des réalités comoriennes montre à quel point le Chef de l'État nouvellement élu a hérité d'une situation catastrophique. Elle se caractérise par une dette extérieure exorbitante, des caisses de l'État vides et plusieurs mois d'arriérés de salaires pour les agents de l'État.

Mais, fort de la légitimité populaire et du soutien d'une large majorité de la classe politique comorienne, le Président Taki a, en six mois, posé les grandes lignes de ses réformes politiques, économiques et sociales pour relever les nombreux défis qui font obstacle à l'édification d'une société comorienne démocratique, prospère et solidaire. Sur le plan économique et financier, on a lancé un vaste programme d'assainissement des finances publiques, d'audit des sociétés d'État, de contrôle physique des agents de la fonction publique et de récupération des biens meubles et immeubles de l'État. Les résultats sont prometteurs et pour la première fois, la justice comorienne est saisie d'affaires de corruption et de détournement des deniers publics.

Dans cette série des réformes, le secteur privé occupe une place de choix. C'est pourquoi l'État se désengage, d'ores et déjà, des secteurs qui ont longtemps été son

monopole au profit d'une privatisation dynamique et génératrice de croissance.

Des contacts officiels ont été pris auprès des institutions financières et des partenaires des Comores au développement afin de conclure un programme d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale en vue de rétablir la crédibilité du pays.

Sur le plan social, les départements ministériels, notamment ceux de l'éducation nationale et de la santé publique, mobilisent toutes les énergies pour revaloriser ces deux secteurs vitaux et très sensibles. Une Conférence internationale sur l'éducation aux Comores est prévue au mois de décembre prochain. C'est dans ce cadre que nous invitons tous les pays amis, les organismes internationaux et régionaux à participer à cette importante rencontre destinée à réunir les fonds nécessaires pour le financement d'une éducation à la mesure des attentes de la jeunesse comorienne.

Sur les plans politique et institutionnel, la multiplication fantaisiste des petits partis politiques et la Constitution élaborée sur mesure, inefficace et inapplicable, ont sérieusement affecté le processus démocratique naissant. Ainsi, la nouvelle majorité présidentielle, composée de plus de 18 formations politiques sur les 25 officiellement reconnues, s'organise pour fusionner dans un grand mouvement politique national. Une commission consultative, composée de toutes les forces vives de la nation — partis politiques, syndicats, associations pour les droits de l'homme ou pour la protection de l'environnement — travaille sur une révision constitutionnelle dont le projet sera soumis, au cours de ce mois, à l'approbation du peuple comorien par voie référendaire. Dès son adoption, des élections législatives et régionales seront organisées pour doter le pays d'un parlement et les régions d'institutions municipales.

En 21 ans d'indépendance, les Comores restent à construire. Le Président Mohamed Taki Abdoukarim est conscient des enjeux du moment. Il sait qu'il faut d'abord compter sur nos propres forces, mais il sait également qu'il peut compter sur le soutien effectif de la communauté internationale, notamment sur l'ONU, avec ses institutions spécialisées, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), auxquelles nous renouvelons notre entière confiance et notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'elles déploient au profit du développement des Comores.

Je voudrais du haut de cette tribune lancer un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une assistance économique spéciale à la République fédérale islamique des Comores.

Je ne saurais terminer mon intervention sans évoquer la question de l'île comorienne de Mayotte. Cette question figure d'ailleurs à l'ordre du jour de notre présente session comme point spécifique. Je ne manquerai pas, le moment venu, de faire part de son évolution et d'exprimer l'espoir de son dénouement, né du changement démocratique intervenu aux Comores depuis six mois.

Le siècle qui s'achève interpelle notre conscience collective pour bâtir un monde meilleur pour les générations futures. Un monde sans guerre ni pauvreté, un monde où les injustices, la violence, la drogue, le terrorisme et les intégrismes n'existeront plus. Bien sûr, on nous dira que ce monde là est impossible parce que la recherche du profit, le protectionnisme et l'intolérance se dressent sur le chemin du progrès, retardant ainsi le bien-être de l'humanité. Mais le développement de la science, de la technologie et de la médecine consolide notre optimisme.

C'est dans cet élan que nous renouvelons notre foi en une Organisation des Nations Unies redynamisée et démocratique, où la loi du nombre comptera autant que le poids de la force.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne maintenant la parole au chef de la délégation des Palaos, S. E. M. David Orrukem.

**M. Orrukem** (Palaos) (*interprétation de l'anglais*) :  
J'ai le grand honneur de prendre la parole pendant cette session historique de l'Assemblée générale de l'ONU dont on se souviendra à jamais à cause de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La République des Palaos applaudit et remercie les pays qui signeront le Traité, car nous croyons qu'il contribue substantiellement à faire avancer notre objectif qui est de libérer la planète des armes nucléaires. Le Traité, en interdisant tout nouvel essai, aidera à empêcher la mise au point d'armes nucléaires encore plus dangereuses. De plus, il permettra d'empêcher d'autres nations de se procurer des armes nucléaires existantes. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires peut donc clairement contribuer à faire du monde un endroit plus sûr pour nous et pour tous nos enfants.

L'engagement de la République des Palaos contre la création et la prolifération des armes nucléaires est durable et résolu. Lorsque le peuple des Palaos a adopté sa constitution en 1978, il est devenu le premier pays du monde à adopter constitutionnellement le statut de pays dénucléarisé. En effet, la protection de nos citoyens contre ces armes terribles de destruction est au coeur même de notre constitution.

Bien que tous les pays ne signeront pas le Traité, le fait que les cinq puissances nucléaires du monde — les États-Unis, la Chine, la France, la Russie et le Royaume-Uni — soient convenues de respecter les termes du Traité, et que l'écrasante majorité des autres pays, y compris la République des Palaos, aient également convenu de respecter ses clauses, donne aux citoyens de mon pays, ainsi qu'aux citoyens de toutes les autres nations de la terre, l'espoir qu'un jour nous serons libérés de ces armes catastrophiques de destruction et de la menace qu'elles représentent pour chacun de nous et pour notre environnement mondial.

En conséquence, j'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué à donner aux citoyens du monde ce traité, y compris le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'Ambassadeur Ramaker des Pays-Bas, et en particulier notre proche voisin et grand ami, le Gouvernement australien, qui a pris les devants, à l'ONU, pour faire de ce traité une réalité.

Une autre des principales préoccupations de ma nation est la question de savoir comment protéger l'environnement tout en permettant un développement économique durable. C'est là une question centrale pour les petites nations insulaires en particulier, ainsi que pour d'autres pays en développement du monde entier. La République des Palaos se réjouit donc de la reconnaissance et de l'affirmation du fait que les êtres humains sont au centre du développement durable et qu'ils ont le droit de mener une vie saine, productive et constructive en harmonie avec la nature.

Toutefois, pour faire en sorte que cette affirmation se concrétise, des mesures doivent être prises à tous les niveaux de gouvernement, notamment au niveau international. Pour aider chaque nation à atteindre cet objectif, les pays en développement, y compris les petits États insulaires, doivent disposer des ressources nécessaires qui leur permettront de mettre en oeuvre les décisions et les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et d'autres conférences internationales importantes.

La République des Palaos, petite nation insulaire du Pacifique, accorde un grand prix à sa reconnaissance en tant qu'État indépendant et une grande importance à son appartenance à l'Organisation des Nations Unies, qui lui permet de faire entendre sa voix sur des questions mondiales telles que l'importance de libérer le monde des armes nucléaires et de protéger notre environnement mondial. Nous estimons que le rôle le plus important, peut-être le plus décisif de l'Organisation des Nations Unies, est de fournir un forum aux nations grandes et petites, leur permettant de discuter, de débattre et de parvenir à des accords sur la meilleure manière de régler les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. C'est pourquoi nous pensons que les pays qui ont fait de grands efforts pour faire avancer la paix, la sécurité et la prospérité aux niveaux régional et mondial en créant des partenariats avec d'autres pays pour promouvoir ces causes ont beaucoup à offrir à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et à chacun de ses membres pris séparément.

Dans son discours inaugural à son pays, le Président des États-Unis, M. William Clinton, a indiqué qu'il est très probable que chacun des problèmes auxquels nous sommes confrontés a déjà trouvé une solution quelque part dans le monde. Le problème principal par conséquent est de communiquer les uns avec les autres afin de pouvoir découvrir ces solutions. L'Organisation des Nations Unies constitue clairement la tribune permettant un tel dialogue et une telle découverte. Selon la République des Palaos, plus il y aura des voix invitées à prendre part à ces discussions, plus rapidement nous trouverons de meilleures solutions à tout l'éventail de problèmes mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés.

Le soutien écrasant accordé au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires démontre justement que lorsque de nombreuses personnes travaillent ensemble, la cacophonie des voix traditionnellement discordantes peut se taire et déboucher sur l'harmonie pour le bien de tous les peuples de toutes les nations de la terre.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, S. E. M. Casimir Oye Mba.

**M. Oye Mba** (Gabon) : C'est pour moi un honneur et un plaisir renouvelé que de prendre la parole devant cette prestigieuse Assemblée que je suis heureux de saluer au nom du Gouvernement gabonais.

Comme l'ont fait avant moi plusieurs délégués, je rappelle que les présentes assises se tiennent un an seulement après la célébration du cinquantenaire de notre Organisation. À l'occasion, le bilan de notre action a été maintes fois présenté. L'on s'accorde fort heureusement sur l'idée de rechercher ensemble les solutions aux grands problèmes du monde et de prévenir ainsi l'éclatement de conflits, à travers la mise en place d'instruments de concertation et de coopération efficaces.

En effet, l'Organisation des Nations Unies est pour nous tous qui y participons et y croyons un instrument précieux au service d'un idéal partagé qui a reçu de nombreuses réalisations positives grâce à des approches pragmatiques. Des bilans dressés, nous retiendrons essentiellement que, si elle n'a pas totalement réussi à relever tous les défis qui se posent à elle, l'Organisation des Nations Unies reste tout de même à la hauteur des espérances.

C'est ce qui explique que les délégations de presque toutes les nations saisissent chaque année l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée générale pour passer en revue les grandes préoccupations du moment et esquisser de nouvelles perspectives.

Mais avant d'en arriver là, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser les sincères et chaleureuses félicitations de la délégation gabonaise, à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. C'est assurément un hommage rendu à votre pays, la Malaisie, mais c'est aussi la reconnaissance de vos grandes qualités personnelles. Nos meilleurs vœux de succès vous accompagnent dans la conduite des travaux de nos assises.

Je voudrais également exprimer toute notre reconnaissance et notre sympathie à votre prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour la manière dont il s'est acquitté de son mandat de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquantième session.

À M. Boutros Boutros-Ghali, notre Secrétaire général, je voudrais réaffirmer ici le soutien du Gouvernement gabonais, pour toute son action visant à atteindre les missions assignées à notre Organisation, pour la compétence et l'autorité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son mandat, lequel a coïncidé avec la mise en chantier du projet de réforme de l'Organisation des Nations Unies. C'est un digne fils de l'Afrique qui a fait honneur à notre Organisation. Comme tous les États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) l'ont déclaré au Sommet

de juillet dernier à Yaoundé, le Gabon souhaite qu'il poursuive son oeuvre.

La construction d'une paix mondiale, ordonnée et durable, basée sur la coopération sincère et active de nations souveraines, est l'une des principales missions assignées à l'ONU. Dans notre monde à la fois interdépendant, fragmenté et multipolaire, notre Organisation est appelée à jouer un rôle plus affirmé, notamment dans l'émergence d'un nouvel ordre international tant politique qu'économique. Elle doit nous aider à sortir du déséquilibre général dans lequel le monde s'est installé depuis la fin des années 80.

L'égalité souveraine de tous les États figure au nombre des grands principes de notre communauté des nations. En vertu de ce principe, nous devons cultiver une forme de pensée flexible et dynamique, qui transcende les rapports de puissance et qui permette à notre Organisation d'atteindre son objectif d'universalité. C'est dans cette optique que doit s'inscrire la réforme de l'ONU. Des contributions de divers pays ont été fournies et de nombreuses initiatives ont été prises dans ce sens, comme en témoignent les rapports des groupes de travail constitués à cet effet. Le Gabon s'en réjouit.

À l'occasion du cinquantenaire de l'ONU, S. E. El Hadj Omar Bongo, Président de la République gabonaise, déclarait :

«le Conseil de sécurité devrait être réformé pour épouser la configuration actuelle de notre Organisation». (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 36e séance, p. 16*).

La restructuration de notre Organisation devrait, nous semble-t-il, passer aussi par une réforme d'envergure de ses divers organes, afin d'éviter les doubles emplois dans son fonctionnement et dans ses programmes.

Pour résumer la position du Gabon, nous disons trois choses : il nous paraît souhaitable et possible que le nombre des membres permanents du Conseil de sécurité soit augmenté, sans en faire un organe pléthorique, donc difficile à manier. Dans cette hypothèse, l'Afrique devrait avoir au moins un siège permanent; ce siège permanent devrait être occupé par roulement par tous les pays africains, selon des modalités à déterminer.

La complexité de cette réforme et ses multiples implications politiques, économiques et financières ne doivent donc pas nous interdire de dessiner la configuration des

relations internationales du XXIe siècle. L'Afrique, au demeurant la région du monde où un grand nombre de décisions du Conseil de sécurité prennent effet, ne saurait demeurer absente de cet organe capital pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sur ce vaste chantier de la réforme, le Gabon souscrit aux objectifs de rationalisation et de regroupement des activités, dès lors qu'ils renforcent l'efficacité de l'Organisation sur les terrains de son action.

Sur un autre axe d'action prioritaire, nous devons inscrire la mise en place d'un système international rénové, capable de préserver le monde de conflits qui provoquent de nombreux désastres en vies humaines et perturbent les économies des pays en guerre, un système à même de combattre le sous-développement, de préserver l'environnement et de lutter à l'échelle mondiale contre les pandémies comme le sida ou le paludisme. En quelques mots, un système international capable d'aider puissamment à juguler les entraves à l'harmonie et au développement d'un monde riche de sa diversité à préserver. Cela est certes une gageure, mais c'est par ces efforts et à ces conditions que notre Organisation pourra assurer une paix durable dans le monde.

Les solutions aux problèmes de développement et de progrès social, dans un climat de paix et dans le respect des droits de l'homme les plus élémentaires, constitue également un axe d'action prioritaire. Au fil des ans sont apparues des divergences de vues à propos de l'une ou l'autre de ces questions et surtout sur les approches à envisager en vue d'y apporter des solutions. Sur des sujets aussi décisifs pour notre avenir et celui de notre Organisation, la communauté internationale doit se mobiliser.

De manière plus générale, il est temps de nous accorder pour redonner à l'ONU le souffle politique et les moyens qui lui font encore défaut. Le champ qui s'ouvre à notre réflexion est donc immense.

Je voudrais maintenant, dans cet esprit, évoquer quelques questions préoccupantes comme la paix et le développement qui sont des valeurs et des aspirations largement partagées par tous.

Pour atteindre l'objectif de paix, indispensable au développement et à l'épanouissement des sociétés humaines, le dialogue est l'une des conditions nécessaires, encore qu'insuffisante. Il ne s'agit pas seulement du dialogue policé dans nos relations diplomatiques, certes indispensable, mais plutôt d'un dialogue qui serait un axe créateur de culture, de la culture de paix. Car, quand tout repose essen-



tiellement sur la violence, le dialogue est impossible et, comme l'écrivait Boris Pasternak : «On ne peut pas gagner la faveur des autres par la violence.»

En tant que bantous, nous sommes attachés au dialogue. Dernièrement, du haut de cette tribune, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU, le Président du Gabon déclarait :

«Un vrai dialogue, un dialogue permanent, [doit s'établir] sous les auspices des Nations Unies, entre les chefs d'État ou de gouvernement du Sud et ceux du Nord. Ainsi pourront être trouvées les solutions aux problèmes d'intérêt commun.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 36e séance, p. 16*)

Si chacun renonce à la prétention d'imposer à tout prix ses vues et admet que dans un univers hétéroclite et interdépendant la satisfaction des besoins des peuples suppose le dialogue et la solidarité, alors il peut y avoir la paix et le développement durable. D'où la nécessité d'instaurer une nouvelle ère, celle du dialogue, mais un dialogue authentique, franc et constructif.

Nous devons continuer à nous concerter sur un pied d'égalité et dans le respect des intérêts et des valeurs de l'homme. Il faut proclamer et pratiquer l'exclusion de la violence politique, de la marginalisation économique et de l'injustice sociale. Le dialogue doit reprendre ses droits, en Afrique dans la région des Grands Lacs, au Libéria, en Somalie, mais aussi au Moyen-Orient, dans l'ex-Yougoslavie, à Chypre et en Tchétchénie, partout où cela est nécessaire.

Le Gabon apporte et apportera toujours sa pierre à la construction du grand édifice de la paix. Notre devoir, notre intérêt, en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, est de nous atteler à cette tâche. L'histoire nous enseigne qu'aucun pays ne peut espérer demeurer, durablement un îlot de paix dans un environnement de misère, de tensions et de guerre.

Il me paraît impératif de renforcer les moyens d'action des Nations Unies en matière de diplomatie préventive. À cet effet, il conviendrait d'explorer plus avant les propositions visant à doter le Secrétariat d'un véritable mécanisme d'alerte rapide, en vue de prévenir l'éclatement des conflits.

C'est cette foi dans le dialogue et cette quête obstinée de la paix qui expliquent qu'à chaque fois qu'il a été sollicité, le Gabon a entrepris des médiations pour tenter de

résoudre les conflits internes des pays voisins mais, surtout, de poser les jalons susceptibles de prévenir la rupture de la paix.

En janvier 1996, le Gabon a accueilli une table ronde intertchadienne de réconciliation. En mars 1996, nous avons également permis aux frères angolais de consolider les bases de leur future entente, en présence de plusieurs observateurs internationaux. Dans ces deux cas, il s'agissait de faire taire les divergences et de lever les équivoques. L'important pour le Gabon et son Président était de faire tomber le mur de la méfiance qui empêchait l'émergence d'un accord sincère et durable sur les solutions à ces crises.

Il n'y a pas lieu de crier victoire. Le processus de paix dans la plupart des pays est long et les retours en arrière qui retardent ou hypothèquent les échéances sont fréquents. Pour cette raison la communauté internationale devrait encourager et soutenir les frères ennemis qui ont choisi la voie du dialogue pour construire la paix. Elle devrait également aider les bonnes volontés qui s'entremettent entre les belligérants pour résoudre des crises. L'Afrique offre à cet égard de nombreux exemples.

La paix à laquelle nous aspirons tous ne passe pas seulement par le dialogue mais également par d'autres initiatives salutaires, comme le désarmement et la dénucléarisation. À cet égard, nous saluons la conclusion, l'année dernière, de l'Accord sur la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. De même, nous sommes fiers de la signature par les pays africains, en mars 1996, au Caire, de l'Accord de Pelindaba sur la dénucléarisation de notre continent. Nous approuvons enfin chaleureusement l'adoption, le 10 septembre 1996, par l'Assemblée générale des Nations Unies du Traité portant interdiction complète des essais nucléaires que j'ai signé hier au nom de mon pays.

Les États d'Afrique centrale ont décidé d'harmoniser leurs politiques en matière de désarmement classique en projetant d'instaurer un registre des armes classiques. Le succès de cette entreprise sous-régionale dépendra de la volonté des États de la sous-région mais aussi de l'appui politique et de l'assistance que tous les États Membres de l'ONU voudront bien lui apporter.

La paix est aussi la résultante de l'établissement de mécanismes de confiance. L'adoption d'instruments juridiques contraignants et l'exercice effectif d'une diplomatie préventive permettraient d'éloigner de l'Afrique le spectre de conflits meurtriers. Le Comité consultatif permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique

centrale travaille à cela. Il vient justement de réussir un test important avec la signature solennelle, le 8 juillet 1996, en marge du trente-deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), d'un pacte de non-agression par les États membres. Par cet acte, qui constitue une importante mesure de diplomatie préventive, les gouvernements des pays de l'Afrique centrale entendent privilégier la voie du dialogue pour régler pacifiquement les différends qui peuvent surgir entre eux.

La signature de ce pacte par les chefs d'État de la sous-région témoigne de l'importance et de la priorité que les pays d'Afrique centrale accordent au Comité consultatif depuis sa création. Le Gouvernement gabonais remercie l'Assemblée générale de l'appui dont elle gratifie ce mécanisme grâce à la création d'un fonds d'affectation spécial que de généreux donateurs, tel que le Japon, commencent à alimenter.

Ici même, en 1974, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Bongo, prenant exemple sur la nature et évoquant un adage gabonais, a déclaré :

«C'est quand les animaux sont repus que le calme règne dans la savane. C'est quand les peuples de la terre auront le minimum vital et le maximum de dignité auxquels ils ont droit que la paix et l'harmonie auront enfin quelque chance de s'étendre sur la Terre.»  
(A/PV.2210, p. 11)

Le développement, il ne faut pas en douter, est nécessaire à la paix. Je dirais même qu'il est consubstantiel à la paix.

Si l'Afrique est depuis plus de deux décennies confrontée à de sérieux problèmes économiques, sociaux et politiques, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle entreprend désormais de manière vigoureuse et courageuse les réformes nécessaires à son redressement.

Mais les pays africains ne peuvent progresser dans cette voie s'ils ne sont pas soutenus convenablement par la communauté internationale, et plus particulièrement par les pays développés.

Les objectifs de croissance économique soutenue, de développement social, de protection de l'environnement et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales retenus par les plans d'action de plusieurs conférences internationales ont pour dénominateur commun l'objectif du développement durable.

Nous sommes témoins d'une époque marquée par une profonde mutation, comparable à la révolution industrielle du XIXe siècle. La mondialisation de l'économie, de l'information et de la communication change en effet les rapports entre les nations et accroît l'interdépendance.

Si ces tendances peuvent être porteuses de grandes espérances, elles suscitent aussi de nombreuses inquiétudes, puisque les incidences de cette universalisation varient selon les pays. Ceux d'Afrique en particulier, dont la plupart font partie des pays les moins avancés, traversent une situation économique préoccupante. En dépit des déclarations et des programmes d'action, les moyens ne suivent pas.

Les relations économiques et financières internationales connaissent des mutations profondes et rapides au regard des événements survenus au cours de ces dernières années. La mise en place très avancée de l'Autorité internationale des fonds marins, que nous saluons au passage, la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, qui accélère la libéralisation des échanges et leur mondialisation, et la constitution progressive de grands ensembles régionaux dans diverses parties du monde sont les faits qui marquent la nouvelle donne internationale.

Cette situation favorable à l'émergence ou à la consolidation de pôles d'intégration est loin d'être en tous points bénéfique aux États d'Afrique, dont les revenus, essentiellement tirés des recettes des produits de base, restent sujets aux fluctuations des prix sur le marché international, qu'ils ne maîtrisent pas.

En outre l'endettement élevé de notre continent en fait la région depuis laquelle s'effectuent les montants les plus importants des transferts financiers inverses, du fait des remboursements de la dette.

Les programmes d'ajustement structurel, s'ils sont salutaires, imposent néanmoins d'énormes sacrifices pour les populations. Ces mesures s'appliquent aujourd'hui dans des pays en réaménagement politique. Par le jeu de la démocratie, elles supposent l'adhésion des gouvernés aux programmes proposés. Immanquablement, cela entraîne un accroissement des revendications sociales. Il y a là pour les gouvernements une difficulté réelle à trouver un équilibre entre ces nécessités contraires.

Nous avons certes l'obligation de respecter les exigences de l'ajustement structurel et du redressement de nos économies pour continuer à être des partenaires crédibles. Mais nous avons aussi le devoir d'intégrer les besoins sociaux dans l'élaboration et la mise en oeuvre des réformes

à entreprendre. L'adoption de mesures visant à promouvoir une croissance économique soutenue ne doit pas laisser de côté le financement des infrastructures économiques et sociales de base telles que les routes, les écoles, les hôpitaux, les centres de formation professionnelle, etc.

C'est indispensable pour améliorer les conditions et la qualité de vie de nos populations. Les Nations Unies, nous le savons, demeurent sensibles à cette approche. Il leur faut cependant la faire partager par leurs différentes institutions.

Il a été demandé aux gouvernements d'intégrer les stratégies d'élimination de la pauvreté aux politiques générales de développement axées sur l'être humain. Que devons-nous faire pour y parvenir?

La communauté internationale doit, en créant un environnement économique favorable, soutenir les efforts de tous les pays qui se montrent prêts à s'engager dans cette voie. L'année 1996 ayant été retenue comme l'année de lancement de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté, il importe que soient désormais mis en oeuvre les objectifs communs et les engagements pris dans le cadre de l'aide publique au développement.

Mais, depuis 1991, l'aide publique au développement diminue en termes réels, les flux de capitaux privés se concentrant exclusivement sur une petite vingtaine de pays en développement. Cette reprise des investissements privés ne s'est en tout cas pas encore manifestée dans les pays africains de la zone franc malgré la sévère dévaluation du franc CFA en janvier 1994.

Nous espérons que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, lancée récemment par le Secrétaire général, pourra mettre à contribution l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue de contribuer à la mobilisation de la communauté internationale. De la même manière, la communauté internationale devrait se pencher sur la question cruciale de la dette, car elle hypothèque le développement de nos pays.

Mon pays estime que des solutions nouvelles de traitement de la dette, de sa conversion ou de son recyclage en faveur du développement économique et social sont indispensables pour en alléger le lourd fardeau et pour la rendre compatible avec le développement, dans l'esprit du consensus dégagé par la Déclaration et le Programme d'action de Vienne.

De ce fait, nous refusons et dénonçons comme injustes toutes les discriminations ou classifications, entre les pays en développement; celles-ci rendent généralement le Gabon inéligible à de nombreux concours nécessaires à son développement.

Les populations et gouvernements africains n'attendent pas les bras croisés l'aide de la communauté internationale. Ils déploient sans relâche des efforts considérables pour surmonter la crise qui les frappe. Il me plaît de relever ici le rôle positif que joue l'OUA pour accompagner ces efforts.

En effet, en soumettant à la signature de nos chefs d'État ou de gouvernement le Traité instituant la Communauté économique africaine, en juin 1991 à Abuja, notre Organisation continentale a compris que dans la nouvelle donne internationale les rapports multilatéraux prennent le pas sur les rapports bilatéraux.

Le Traité d'Abuja est entré en vigueur en mai 1994. La première session ministérielle de sa commission économique et sociale se tiendra au mois de novembre prochain à Abidjan. Les communautés économiques sous-régionales continuent de se renforcer. Au-delà du cadre institutionnel, ces ensembles économiques mettent en oeuvre des programmes communs sur la monnaie, les moyens de paiement, le droit des affaires, le développement des compétences scientifiques et techniques, les ressources énergétiques, l'environnement, etc.

Au niveau de la sous-région d'Afrique centrale, nos pays se sont engagés aussi dans la voie de l'intégration sous-régionale, qu'ils retiennent comme une option majeure de leur politique de développement.

C'est dans cet esprit que s'est tenu, du 20 au 22 décembre 1994 à Yaoundé au Cameroun, le trentième sommet de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale. L'entrée en vigueur de la réforme fiscal-douanière depuis le 1er janvier 1995 et la signature à Libreville, en juillet 1996, du texte instituant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale visent à coordonner et à renforcer les différents efforts d'intégration régionale.

Telles sont les principales réflexions que par ma voix, le Gabon voulait apporter comme contribution à l'examen des grandes préoccupations actuelles de la communauté internationale. Certes, plusieurs de ces questions sont loin d'être épuisées. Notre souhait est que leur discussion se

poursuive avec la participation de tous, sans nullement s'enliser, de façon à dégager des solutions pouvant garantir de façon globale et équitable les intérêts de tous nos pays, qui sont essentiellement la participation au devenir des Nations Unies, le maintien et la consolidation de la paix, le progrès et le développement économique.

Les Membres auront sans doute noté que je me suis quelque peu appesanti sur les préoccupations de développement économique. Ce n'est pas du tout par parti-pris mais c'est parce qu'au Gabon nous croyons qu'une paix véritable ne peut pas coexister avec le dénuement et la pauvreté. Les Latins disaient : «*Si vis pacem, para bellum*» — «Si tu veux la paix, prépare la guerre».

Aujourd'hui, à l'aube du XXIe siècle, dans le cadre d'un pays, comme au niveau international, on devrait dire : «Si tu veux la paix, prépare le développement» car le développement et le progrès économique sont devenus les vrais visages de la paix.

*La séance est levée à 13 h 15.*